

PROJET

VILLE DE NEUCHÂTEL

CONSEIL GÉNÉRAL

49^{ème} SEANCE

36^{ème} période administrative 2012-2016

Année 2015-2016

Lundi 12 septembre 2016, à 19h30
à l'auditoire du Collège des Terreaux

Présidence de Mme Amelie Blohm Gueissaz (PLR), présidente.

Y compris la présidente, 36 membres sont présents : Mmes et MM. Jean-Charles Authier (PLR), Dobrivoje Baljovic (Soc), Mouhamed Basse (Soc), Isabelle Bellaton (PLR), Alexandre Brodard (PLR), Jérôme Bueche (PLR), Oksana Castioni (Soc), Tiago Cordas (PLR), Hélène Dederix-Silberstein (PopVertsSol), Gianfranco De Gregorio (Soc), Antoine de Montmollin (Soc), Patrice de Montmollin (Soc), Nicolas de Pury (PopVertsSol), Jean Dessoulavy (PLR), Philippe Etienne (PLR), Michel Favez (PopVertsSol), Beat Geiser (PLR), Jonathan Gretillat (Soc), Jasmine Herrera (PopVertsSol), Amanda Ioset (PopVertsSol), Edouard Jeanloz (PopVertsSol), Mirko Kipfer (PLR), Anne-Françoise Loup (Soc), Philippe Loup (Soc), Jean-Frédéric Malcotti (PopVertsSol), Philippe Mouchet (PLR), Vincent Pahud (PDC), Dimitri Paratte (PopVertsSol), Morgan Paratte (Soc), Anne-Dominique Reinhard (Soc), Jean-Luc Richard (PopVertsSol), Pierre-Yves Sandoz (Indépendant), Christophe Schwarb (PLR), Julien Spacio (PLR), Joël Zimmerli (PLR).

Excusés: Mmes et MM. Miléna Boulianne (Soc), Edlira Dedja Bytyqi (Soc), Julien Binggeli (PopVertsSol), Joël Desaulles (PopVertsSol), Yvan Gallo (Soc).

Le Conseil communal était représenté par M Thomas Facchinetti (Soc), président, M. Pascal Sandoz, vice-président (PLR), M. Olivier Arni (Soc), Mme Christine Gaillard (PopVertsSol) et M. Fabio Bongiovanni (PLR), membres.

PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal de la 47^{ème} séance, du lundi 27 juin 2016, disponible sur le site internet de la Ville, est adopté, sous réserve des amendements à remettre à la Chancellerie d'ici à la prochaine séance.

Le procès-verbal de la 48^{ème} séance, du lundi 5 septembre 2016, sera adopté ultérieurement.

LECTURE DE PIÈCES

A ce chapitre, la présidente, **Mme Amelie Blohm Gueissaz**, mentionne:

1. Nomination de M. Tiago Cordas (PLR) au sein de la Commission politique et culturelle, en remplacement de M. Richard Strohmeier (art. 125 RG).
2. Nomination de M. Tiago Cordas (PLR) au sein de la Commission du développement économique, en remplacement de M. Richard Strohmeier (art. 125 RG).
3. Envoi du faire-part de décès de Mme Françoise Desaulles-Zeltner, ancienne membre du Conseil général. **La Présidente**, Mme Amelie Blohm Gueissaz, informe l'assemblée que Mme Françoise Desaulles-Zeltner, membre du Conseil général de 1984 à 1997, qui présida l'autorité législative durant l'année administrative 1993 à 1994, est décédée dans sa 77^{ème} année. **Mme Amelie Blohm Gueissaz** invite l'assemblée à se lever et à observer un instant de silence en hommage de Mme Françoise Desaulles-Zeltner.

Communiqués de presse

- De la Direction de l'urbanisme, de l'économie et de l'environnement concernant le projet de jardins potagers urbains à Pierre-à-Bot.

ORDRE DU JOUR

Rapports du Conseil communal

16-020

Rapport du Conseil communal concernant la 7^{ème} étape Cité de l'énergie-stratégie énergétique 2035.

16-021

Rapport d'information des Conseils communaux aux Conseils généraux de la Communauté urbaine du Littoral neuchâtelois (COMUL), concernant l'établissement de son Projet de territoire.

16-022

Rapport du Conseil communal concernant le projet Ensemble Gouttes d'Or et la réalisation d'un programme de logements.

Autres objets

16-610

Interpellation du groupe socialiste par M. Jonathan Gretillat et consorts, intitulée « Une sinistralité de mauvais augure ».

16-401

Proposition du groupe socialiste par M. Philippe Loup et consorts, portant sur la modification du Règlement général de la commune de Neuchâtel, du 22 novembre 2010 (*chapitre VIII, dispositions transitoires, nouveau*).

16-402

Proposition de MM. Philippe Loup, Yvan Gallo et Julien Spacio, portant sur la modification du Règlement général de la commune de Neuchâtel, du 22 novembre 2010 (*art. 153, Commission d'urbanisme, alinéa 2, nouveau*).

16-306

Motion du groupe PopVertsSol par M. Julien Binggeli et consorts, intitulée « Les assemblées citoyennes : une idée à concrétiser ».

16-611

Interpellation dont le traitement en priorité est demandé, du groupe socialiste, par M. Mouhamed Basse et consorts, intitulée « Avenir de la structure d'accueil parascolaire du Cerf-Volant à Serrières ».

Neuchâtel, les 6 et 9 septembre 2016

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président,

Le vice-chancelier,

Thomas Facchinetti

Bertrand Cottier

PROPOS PRESIDENTIELS

En préambule, la présidente, **Mme Amelie Blohm Gueissaz**, procède à l'assermentation de **Mme Jasmine Herrera** (PopVertsSol).

Puis, la présidente, **Mme Amelie Blohm Gueissaz**, déclare :

- Avant de passer à l'ordre du jour, j'aimerais faire une petite remarque concernant le temps de parole. Le Règlement général de la Ville a été retravaillé en 2010. Une série de membres du Conseil général se souviennent de ces travaux. Une discussion a eu lieu, à l'époque, quant à l'opportunité d'introduire une limite du temps de parole pendant les séances du Conseil général, à l'instar, par exemple, du règlement général de La Chaux-de-Fonds. Dans cette ville, il y a des débats courts. Dans ce cas les intervenants parlent 2 minutes et les réponses du Conseil communal ne dépassent pas 5 minutes. Dans les débats longs, l'intervention est de 5 minutes et les réponses du Conseil communal ne dépassent pas 15 minutes. Le Bureau, à l'époque, avait finalement renoncé à limiter le temps de parole. Il a toutefois ajouté la notion de concision à l'article 64, al 2 qui dit que tout intervenant doit faire preuve de concision. Au besoin, la présidence invite au respect de cette disposition. Je me permettrai donc désormais de vous faire signe quand les interventions sont trop longues.

M. Patrice de Montmollin intervient :

- Dans ce même ordre d'idée, puisque vous abordez cette question, dans cette salle en tous cas, il est extrêmement difficile de vous comprendre et de comprendre aussi certains de nos collègues. Je ne fais que poser le problème et j'espère que dans la nouvelle salle du Conseil général, soit nous aurons une acoustique beaucoup moins mate et étouffante ou il faudra envisager la sonorisation car c'est extrêmement pénible de comprendre les propos des uns et des autres, sans avoir à tendre l'oreille, surtout pour ceux qui deviennent un peu plus âgés.

16-020

Rapport du Conseil communal concernant la 7^{ème} étape Cité de l'énergie-stratégie énergétique 2035.

M. Olivier Arni, Directeur de l'urbanisme, déclare :

- En ce 12 septembre 2016, c'est l'occasion de faire un petit clin d'œil et vous présenter un cadeau reçu de la part de M. Raphael Domjan. C'est une photo qui a été prise dans la stratosphère, dans le cadre du projet StratosSolar, avec une caméra du CSEM, avec le chasselas bien sûr des Caves de la Ville de Neuchâtel, mais on pourra aussi voir les armoiries de la ville, le drapeau du canton de Neuchâtel, et la petite vachette d'Image suisse. C'est un petit clin d'œil aussi à l'intégration du canton de Neuchâtel au sein de la Confédération. Le but de cette opération était, sur la base d'un ballon, de tester une technologie solaire dans le cadre que vous connaissez de l'aventure que Raphael Domjan va relever et on voit, sur la gauche, le lac de Neuchâtel. Comme quoi Neuchâtel, nous le savons tous, recèle des qualités, des chercheurs, de la technologie, des aventuriers et bien sûr une politique énergétique ambitieuse, comme nous allons en discuter dans quelques instants. Voici encore le titre de la photo : « Pour Neuchâtel, merci d'être à nos côtés dans cette aventure solaire ».

M. Christophe Schwarb, rapporteur de la Commission des énergies, déclare :

- D'abord, mon collègue de Montmollin a tout à fait raison, on entend assez mal les propos ici. Je suis vraiment confus et je ne sais pas si je dois me déplacer. C'est vraiment une très mauvaise acoustique, ce n'est pas qu'une question d'âge. J'ai pris note que nous devons être concis dans nos interventions. J'ai noté que le conseiller communal Arni avait déjà épuisé 5 minutes de son temps de parole pour répondre tout à l'heure au rapport.

La Commission des énergies s'est réunie une bonne dizaine de fois uniquement sur ce rapport, dans des compositions parfois différentes. J'en suis le rapporteur mais je n'étais pas toujours présent. Mais enfin, bref, nous nous sommes vus une dizaine de fois et on peut dire que nous avons clairement mis de l'énergie à discuter de ce rapport. Nous nous sommes rencontrés le 18 août 2016 pour discuter de l'objet qui vous est soumis ce soir. Je crois que le rapport en tant que tel n'a pas suscité de remarques particulières. Nous étions assez d'accord sur le résultat qui est présenté ce soir. Il y avait deux questions dont il faut peut-être se souvenir que ce sont des problèmes assez importants: la question du stockage de l'énergie et celle de l'utilisation des panneaux solaires thermiques, qui ne ressortaient pas forcément du rapport. Ces deux points sont dans le rapport. Il nous a été répondu que, pour ce qui est de la question du stockage d'énergie, qui sera l'enjeu de la génération prochaine, le CSEM travaille sur cette question et arrivera prochainement à une solution. Effectivement, concernant l'utilisation de panneaux thermiques, cette question qui aurait dû être dans le rapport n'y a pas été intégrée. Ce sont des questions assez techniques. En conclusion notre Commission a clairement pris note du rajout d'une première étape dans toute l'élaboration de l'utilisation de l'énergie et qui était principalement axée sur l'assainissement des bâtiments qui nous paraît une priorité absolue. La Commission a accepté ce rapport. Certains commissaires ont demandé des explications supplémentaires concernant le classement de certaines motions et interpellations. Vous avez reçu un complément d'information sur ces classements de motions. Malheureusement la commission n'a pas pu se prononcer car c'était trop tard mais, au final, elle a préavisé clairement favorablement le rapport qui vous est présenté ce soir par 6 oui et 2 abstentions principalement liées à cette question de motions. Elle n'a pas pris position sur les classements qui relèvent de votre Autorité.

Mme Anne-Françoise Loup, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Le groupe socialiste a étudié avec grand intérêt le rapport qui nous occupe maintenant relatif à la stratégie énergétique 2035. Cette 7^{ème} étape témoigne du processus durable mis en œuvre depuis 1994 par la majorité de gauche et qui a conduit à la double labellisation de notre Ville en 1995 et 2006, labels renouvelés à chaque audit depuis. Ce rapport s'inscrit certes dans cette continuité mais représente également un tournant vers la transition énergétique. Au-delà des déclarations d'intention, nous avons maintenant non seulement une vision pour 2035 mais aussi et surtout une méthodologie pour atteindre la société à 2000 Watts en 2050. Cette méthodologie permettra d'identifier les leviers à actionner pour faire évoluer, si besoin est, le dispositif proposé au travers des 17 actions présentées dans ce rapport. Celui-ci représente également le fruit d'un processus de concertation et de participation avec tous les acteurs concernés : la Commission des énergies du conseil général, la Commission écologie du Parlement des jeunes. La proposition d'une journée sans voitures est justement une proposition du Parlement des jeunes. Cet accent sur la participation et l'implication des jeunes par la sensibilisation des écoliers est un des leviers qui garantit une évolution positive des comportements en matière de consommation d'énergie et de développement durable.

Des synergies avec les acteurs institutionnels ou privés sont aussi à saluer et soutenir dans la durée, notamment par les actions prévues sur le plan de la communication et par des incitations. Avec les succès déjà récoltés, la Ville est bel et bien exemplaire pour ce qui est de l'innovation énergétique. Nous espérons qu'au plan cantonal elle soit aussi promotrice d'une vision ambitieuse qui devrait être présentée cette fin d'année. Il nous semble que cette exemplarité aura aussi un fort impact au niveau de la COMUL ce qui ne peut que nous réjouir. Parmi les actions et succès à saluer figurent en très bonne place le développement photovoltaïque et son soutien par le fonds du même nom. Mais également par la création d'une première coopérative solaire au Crêt-du-Chêne, la vision quartier durable de Monruz, la liste n'est évidemment pas exhaustive et nous ne doutons pas qu'elle s'étoffe d'ici 2035 ! La reconnaissance et la valorisation des actions citoyennes par le prix Cité de l'Energie sera peut-être aussi source d'émulation auprès des habitants, voire des entreprises. L'atteinte de l'objectif Cité 2000 Watts en 2050 n'est en effet possible qu'avec le soutien et l'engagement des partenaires économiques locaux. Viteos s'engage auprès des collectivités et devrait encore renforcer ses actions auprès des particuliers. L'adaptation du réseau aux nouvelles données

technologiques doit être envisagée régulièrement au vu des évolutions scientifiques récentes et à venir. Le CSEM investit dans la recherche de solution de stockage d'énergie. Cet axe représente une des étapes clés pour promouvoir la production et la consommation durable et locale de l'énergie. Indépendamment des gros producteurs d'énergie, les solutions de stockage d'énergie devraient, dans un avenir peut-être très proche, bénéficier aux consommateurs d'énergie, dont certains d'ailleurs sont ou souhaitent devenir des producteurs. En un mot : nous espérons, à terme, pouvoir produire une énergie locale consommée localement ! Pour ce qui est des aspects financiers, le montant était initialement intégré dans la planification des investissements 2014-2017, le groupe soutient la demande de crédit cadre de 500 000 francs.

Pour notre part, nous estimons plus opportun que les aspects de mobilité qui ont forcément un impact énergétique soient développés avec la Commission mobilité et stationnement, en renouvelant la participation du Parlement des jeunes autant que nécessaire, soit les jeunes d'aujourd'hui et de demain. Vous l'aurez compris, le groupe socialiste salue ce rapport et soutient cette vision stratégique 2035. Nous souhaitons que la coopération et la consultation de tous les acteurs publics et privés concernés soient reconduites et en particulier avec le Parlement des jeunes. La méthodologie et le bilan annoncés chaque 5 ans retiendront notre attention les prochaines années et nous espérons saluer, en 2021 déjà, d'autres francs succès en matière énergétique. Nous optons également pour le classement des motions et postulats pour lesquels le rapport et l'addenda ont apporté les explications nécessaires. Pour conclure, ce rapport donne aux conseillers généraux socialistes un regain d'énergie pour poursuivre l'engagement politique au service des habitants de Neuchâtel, au service des générations futures. Nous espérons qu'elles vivront dans une Cité 2000 Watts grâce aux décisions que nous prenons maintenant et concrétiserons avec méthode et suivi dans les années à venir.

M. Jean-Frédéric Malcotti, porte-parole du groupe PopVertsSol, déclare :

- Il faut, pour simplifier, se reporter à la note no 18 figurant au bas de la page 26 du rapport pour comprendre l'état, la situation dans laquelle on se trouve. On nous dit que les scénarios de Météo Suisse prévoient une augmentation de la température comprise entre 2,7 et 4,8 degrés, d'ici la fin du 21^{ème} siècle. Même dans le cas où les émissions globales de CO2 étaient réduites de 50 % par rapport à 1990, d'ici 2050, les modèles projettent un réchauffement de 1,4 degré pour la Suisse, d'ici 2100, ceci

pour dire que si le groupe approuve le processus engagé, il déplore aussi la faiblesse qu'il comporte vis-à-vis du défi à relever. La transition énergétique imposera encore à notre Ville de très gros efforts, une cohérence et une vigilance accrue. Exhorter les gens à changer d'habitudes ne suffit pas. Il faut contraindre la production industrielle à cesser de programmer l'obsolescence de ses produits dès l'échéance de la garantie. Quand seul le profit pécuniaire compte, la nature y perd à tous les coups ! Notre groupe voudrait que notre Ville favorise concrètement les alternatives en matière de mobilité, qu'elle soutienne Economie verte, qu'elle promeuve la Coopérative Solaire Neuchâtel, une initiative d'Habitat Durable Neuchâtel et de la Société suisse de l'énergie solaire

Concernant l'éclairage public, on a souvent mis en évidence les économies réalisées en utilisant des LED, nouvelle technologie bienvenue. Je sais qu'en plusieurs endroits on a en outre diminué l'intensité de la lumière. Le groupe pense qu'il faut continuer, même jusqu'à supprimer certains points lumineux. Mais on devrait le faire à d'autres endroits encore, par exemple aux Jeunes-Rives, là où elle est si forte que les insectes en crèvent, et que nous ne pouvons plus admirer les étoiles.

On évoque à la page 20 le chauffage au bois, source renouvelable à long terme d'énergie, soit ! Mais à condition de ne pas exagérer. Le bois ne doit pas servir qu'à cela ! Il est prioritairement nécessaire à la biodiversité. En outre, ce n'est pas acceptable de laisser dans nos forêts les traces durables de l'assaut belliqueux des lourdes machines et d'un massacre à la tronçonneuse ! Les besoins d'énergie sont fonction de la surface par habitant. Construisons un peu moins grand. Afin de redynamiser le programme Nature en ville dont il est question aux pages 26 et 27 en relation avec l'adaptation aux changements climatiques, il conviendrait encore d'exclure le goudronnage là où il n'est pas indispensable, notamment sur les parkings, d'augmenter la végétalisation et la perméabilité de ce type de surfaces et de créer des fosses continues pour les arbres urbains, car il est nécessaire de contenir l'effet destructeur des futures précipitations plus fortes induites par le réchauffement climatique. La brochure prévue à la page 39 ne devrait pas encourager les citoyens à jeter leurs anciens appareils pour en acheter des nouveaux, consommant moins d'électricité, sans rappeler que cela n'a de sens que si l'énergie grise, celle qui en a permis la fabrication, a bien été amortie auparavant.

Le Conseil communal peut-il nous informer de ce qu'il fait en matière de quartier durable ? Que fait-il pour le diagnostic énergétique obligatoire dès 2018 et que fait-il pour l'isolation des immeubles privés et a-t-il opté pour des modes de chauffages écologiques ?

Pour finir, on aurait apprécié que l'article « Neuchâtel fait cap sur la société à 2000 Watts » soit publié après que notre Conseil ait donné son avis sur ce rapport; c'est une impéritie de l'avoir laissé paraître ce 31 août alors qu'il aurait pu être enrichi de nos discussions de ce 12 septembre. Cela dit, le groupe soutient ce rapport, adoptera le projet d'arrêté et ne s'opposera pas au classement des motions et postulats visés.

M. Christophe Schwarb, porte-parole du groupe PLR, déclare :

- Selon l'expression consacrée, le groupe PLR a pris connaissance du rapport avec beaucoup d'intérêt. Mais, d'emblée, pour que les choses soient tout à fait claires puisque, maintenant, notre temps est compté, le groupe PLR adoptera en principe à l'unanimité le rapport et son arrêté y relatif. Je reviendrai sur le classement des motions tout à l'heure. Ce ne sont pas tellement les questions particulières que nous devons débattre dans ce rapport qui posent problème, car le groupe partage les objectifs fixés. Nous avons simplement quelques remarques à formuler. Pour nous ce rapport est bien, mais clairement, vous l'avez dit tout à l'heure et je crois que nous pouvons nous rejoindre, il ne va probablement pas assez loin. Nous voulons aller plus loin. Nous sommes tous conscients des problèmes écologiques mais je reviendrai sur cette question. Dans le groupe, certains se sont posés des questions, se sont demandé si 20'000 francs pour une journée sans voitures était bien ou non. Ce n'est pas le principe de la journée qui pose problème, mais faut-il dépenser 20'000 francs ou cet argent pourrait-il être mis ailleurs ? Un prix de l'énergie à 20'000 francs c'est bien ou ne devrions-nous pas utiliser cet argent pour le mettre ailleurs ? C'est bien de faire une brochure d'accompagnement de la facture d'électricité, mais l'énergie que nous allons dépenser pour faire ces factures, qui va être du papier, est-ce une bonne idée ? Ne devrions-nous pas faire que des factures électroniques ? Nous n'aurions pas besoin de papier, besoin de moins d'énergie, faut-il expliquer, est-ce que les gens sont conscients, est-ce que cela va sauver la planète de faire des factures électroniques ? C'est cela la question qui se pose aujourd'hui. Mais ce sont des questions que nous nous sommes posés au sein du groupe. Nous voulons voir plutôt l'aspect positif de la chose. Aujourd'hui, ce rapport, il faut bien l'admettre, n'est pas suffisant, mais il traduit quand même les efforts de la Commission des énergies notamment qui arrive à un résultat.

Séance du Conseil général - Lundi 12 septembre 2016

Aujourd'hui on passe quand même un peu de la parole aux actes et c'est cela qui est important. Nous donnons un signal. Aujourd'hui nous voulons avancer dans la baisse de consommation d'énergie, on prend un certain nombre de mesures et si vous regardez les 17 mesures qui sont proposées dans le rapport, il y en a quelques-unes qui sont assez sympathiques. L'action 1, le fonds pour l'assainissement des bâtiments privés, c'est juste essentiel. C'est une mesure qui nous fait plaisir. L'action 3, l'isolation des bâtiments publics, c'est le moment que nous nous posons la question et nous avons passé de la parole aux actes. Nous n'avons pas tout chiffré. On peut toujours aller dans le détail, chercher comment nous allons faire, mais nous avons passé aux actes. Les actions 9 et 10, le fonds photovoltaïque et la coopérative solaire. : on a mis enfin quelque chose de concret dans le panier. On doit aussi souligner la décision de Viteos d'alimenter de la manière la plus favorable possible en énergie hydraulique, en énergie verte.

On peut toujours aller plus loin, mais enfin on va de l'avant. Alors on s'interroge sur les objectifs 2020-2025. Mais nous avons mis un premier élément, en espérant que nous allons pouvoir ensuite évoluer. Quand on lit dans le journal qu'à La Chaux-de-Fonds, on ne peut pas mettre plus qu'un tiers des toits en photovoltaïque, en fonction de l'UNESCO, nous avons un problème. Nous devons aller plus loin. C'est 100 % des toits qui doivent être avec des cellules. Cela ne va pas, mais nous avons pris note de cette volonté d'aller de l'avant avec un certain plaisir notamment du fait que le Conseil communal doit revenir tous les trois ans pour faire rapport, pour nous dire où il en est dans cette économie d'énergie. J'aimerais encore dire qu'aujourd'hui nous sommes en train de parler de plan directeur régional et pas seulement de plan directeur communal. Pour ceux, peut-être, qui sont allés à l'Energie challenge qui a eu lieu, il y a eu des conférences intéressantes sur la manière de gérer l'énergie au niveau, non pas local, mais au niveau régional. Nous avons commencé notamment à faire du « free cooling » au CSEM, nous en avons discuté il y a déjà un certain temps. A Genève, il y a tout un projet d'isolation des bâtiments autour de l'ONU. Nous sommes en train de parler de milliers d'habitations avec l'énergie qui vient du lac et je crois que c'est là que nous devons investir. Il faut raisonner au niveau régional. Nous allons voter sur les Gouttes d'Or tout à l'heure, et nous devons nous demander comment on gère l'énergie à ce niveau. C'est l'enjeu principal de ce rapport qui nous donne les pistes pour aller plus loin, mais je crois qu'il faut relever aujourd'hui l'impact de ce rapport et dire que nous allons clairement dans le bon sens. Le groupe va adopter ce rapport à l'unanimité. Le groupe ne s'oppose pas au classement des postulats no 158, 161 et 162. En revanche nous nous opposerons au

classement de la motion no 300 qui, à notre avis, va plus loin que ce qui est demandé dans le rapport.

M. Dimitri Paratte déclare :

- Je tenais à préciser, suite aux remarques de M. Schwarb, que le groupe PopVertsSol regrette aussi un peu le manque de lien avec un autre projet important que nous allons traiter ce soir, notamment le plan directeur régional de la COMUL et une petite emphase sur l'habitat collectif. La ville de Neuchâtel est présente au conseil d'administration de l'un des plus grands propriétaires fonciers du canton, Prévoyance.ne, qui ne figure pas là-dedans et qui est évidemment un acteur majeur pour les habitations à rénover dans les plus courts délais possibles pour faire face à l'impasse climatique dans laquelle nous nous trouvons.

M. Olivier Arni, Directeur de l'urbanisme, déclare :

- Tout d'abord, au nom du Conseil communal, je souhaite vivement remercier l'ensemble des groupes qui, à travers les différentes interventions, ont démontré une forme de maturité dans la compréhension des enjeux énergétiques et merci aussi du soutien car, comme vous le savez, en ville de Neuchâtel, on souhaite pouvoir développer une politique énergétique qui rassemble et pas une politique énergétique qui divise. L'enjeu est tel aujourd'hui que seul un partenariat large entre l'ensemble des acteurs, qu'ils soient privés, publics, actifs au sein de la société, permet d'envisager que nous puissions relever ce défi. Car c'est un immense défi, il ne faut pas se le cacher. Vous le savez aussi, une ville n'a pas les pleins pouvoirs. En Suisse, il y a trois niveaux : le national, le cantonal et le communal. Une bonne partie de la stratégie est définie au niveau national, notamment les moyens pour l'assainissement des bâtiments. Une autre est déléguée aux cantons qui s'inscrivent eux-mêmes dans une vision cantonale et aujourd'hui, comme vous le savez et c'est mentionné dans le rapport, il y a une réflexion assez fondamentale autour de la conception énergétique cantonale et des différents moyens, les actions à mener, en débat au sein du Grand Conseil prochainement. Et puis, cette Ville de Neuchâtel, qui était pionnière dans les années 1990, qui entend continuer à être active, qui n'a pas la prétention d'avoir réponse à tout, d'être la solution miracle à la question énergétique, mais qui souhaite vraiment pouvoir, à travers ses rapports « cité de l'énergie », le 7^{ème} en l'occurrence, pouvoir innover, montrer aussi finalement l'importance de l'exemplarité pour une collectivité, pouvoir mettre l'accent sur des champs d'innovation. Vous l'avez vu ces dernières années. Cela a été la promotion de l'énergie

Séance du Conseil général - Lundi 12 septembre 2016

solaire, en 20 ans le bilan est assez bon, voire très bon notamment dans l'assainissement énergétique des bâtiments. Aujourd'hui la population et les Autorités se rencontrent à travers notamment le projet de coopérative solaire, mais aussi par rapport à des potagers urbains ou à du logement. Il y a une émergence, au sein de la population, des citoyennes et des citoyens qui souhaitent s'engager, faire quelque chose pour la région où ils habitent.

Il nous semble très important de favoriser, en créant de bonnes conditions, le fait que leur projet soit couronné de succès.

De la parole aux actes, cela a été le titre du communiqué de presse que nous avons édité à l'occasion du 20^{ème} anniversaire du label Cité de l'énergie et cette phrase, quelque part, comporte l'essentiel. Aujourd'hui, un simple constat démontre que, uniquement des engagements politiques pris au niveau national et international, peu suivis, ni accompagnés de mesures, sont des éléments vains. Il s'agit vraiment de passer de la parole aux actes, d'agir concrètement, mais aussi de se doter d'outils, de méthodes pour rassurer finalement et vérifier l'impact d'une politique sur un territoire, qu'elle soit directe car liée aux actions d'une collectivité ou indirecte parce qu'induite par des acteurs tiers, par exemple les acteurs économiques.

Ce que nous vous proposons aujourd'hui est une vraie révolution car, pour la première fois, nous souhaitons pouvoir mesurer, tous les 5 ans, l'évolution du bilan territorial de notre ville et nous faisons le pari qu'à travers l'innovation, le partenariat et l'encouragement à des collaborations innovantes, nous pourrions fédérer l'ensemble des acteurs qui se trouvent sur le territoire communal pour que chacune et chacun puissent véritablement contribuer, qu'ils soient jeunes, moins jeunes, privés ou publics, à la réalisation de ce tournant énergétique. Je crois que vous auriez tort, pour celles et ceux qui pensent que c'est juste une chose formelle, de sous-estimer l'impact de la communication et de l'information car, aujourd'hui, l'un des grands problèmes que nous pouvons constater, c'est le décalage impressionnant qu'il peut y avoir entre la restitution d'une réalité consolidée que nous pouvons lire dans les journaux à travers l'évolution du monde, le réchauffement climatique, les océans qui vont monter, le pôle nord qui fond, enfin tous ces éléments, et puis les comportements individuels que chacune et chacun peut avoir dans sa vie quotidienne chaque jour, et c'est là que cela se joue et nous n'arrivons pas à faire le lien entre les deux. L'un des défis que nous souhaitons lancer avec vous, à travers cette 7^{ème} étape, c'est de réussir à sensibiliser, à faire prendre conscience que chacune,

Séance du Conseil général - Lundi 12 septembre 2016

chacun peut, à travers des petites évolutions dans sa vie quotidienne, devenir un véritable acteur dans ce tournant énergétique. Et cela passe par de la conscientisation. Nous n'arriverons peut-être pas à tout faire juste, mais comme le disait Nelson Mandela : « Il n'y a pas ceux qui réussissent et ceux qui échouent, il y a ceux qui réussissent et ceux qui apprennent ». Dans tous les cas nous souhaitons apprendre. Nous n'avons pas peur d'essayer des choses, quitte à ce que cela ne fonctionne pas, l'essentiel est d'essayer avec cet esprit positif.

Deux piliers majeurs, bien sûr l'assainissement des bâtiments où il y a le potentiel le plus important - aujourd'hui, on constate que toute la question du CO² est essentiellement liée à cela - et bien sûr la production d'énergie renouvelable. Ce sont les deux piliers, sans oublier bien sûr tout le champ de la mobilité qui n'est pas traité parce que c'est un domaine pour lui-même qui fera l'objet d'un rapport ultérieurement, mais que nous avons à l'esprit, cela va sans dire.

Innover, travailler ensemble, fédérer et agir à tous les niveaux, tout ceci dans une volonté d'évoluer de manière dynamique itérative en analysant les résultats, en remettant en place de nouvelles mesures dans cette dynamique qui est une innovation et je pense que c'est important de le dire aujourd'hui. Je tiens aussi à rappeler que la conférence de presse qui a eu lieu au mois d'août, a été faite d'entente avec la Commission des énergies qui a été consultée préalablement sur ça et c'est avec l'accord unanime de l'ensemble des membres de la commission que nous avons souhaité faire cette manifestation. Cela semblait important au vu de la difficulté et de la complexité du message de pouvoir communiquer avant. De toute façon, comme vous le savez, on ne peut pas ne pas communiquer. Dès qu'un rapport est public parce qu'il est inscrit à l'ordre du jour du Conseil général, les médias vont pouvoir le lire, restituer un contenu. Nous nous sommes dit qu'il valait mieux donner les grandes clés de lecture pour faciliter une compréhension la plus juste possible au sein de la population.

La question de l'étiquette énergétique des bâtiments sera réglée d'ici la fin du premier semestre 2017. C'est donc une bonne nouvelle, nous allons de l'avant. Toute la question des sociétés dans lesquelles la Ville de Neuchâtel est active, que ce soit TransN ou Prévoyance, ces sociétés là également devront se positionner par rapport à ces enjeux et l'impulsion que nous souhaitons mettre aujourd'hui, avec votre soutien, s'adresse non seulement au niveau cantonal, au Grand Conseil, où il s'agit vraiment de s'engager avec méthode et un monitoring, mais aussi à l'ensemble de sociétés actives sur le territoire communal ou dans

lesquelles nous sommes représentés. La notion régionale est tout à fait essentielle. Cela donne un peu le fil rouge de cette séance du Conseil général entre une vision des enjeux énergétiques, une organisation, en termes de planification, au sein d'une région qui sera le point directeur régional et ensuite un projet concret à travers une manière innovante de monter un projet immobilier, un quartier durable, dans le quartier de Monruz, un véritable fil rouge. Bien évidemment, on aurait pu faire mieux, mais je pense qu'avec les ressources à disposition et les contraintes existantes, je ne suis pas convaincu, en fonction des éléments donnés, que nous aurions pu faire bien différemment. Je pense que c'est déjà très ambitieux d'essayer de travailler en parallèle sur ces différents niveaux. Bien sûr, dans les années à venir il y aura une plus grande maturité et nous serons encore meilleurs, mais, pour aujourd'hui, nous avons fait le maximum.

Exemplarité, partenariat, sensibilisation, incitation, bien évidemment réglementation, cela fera l'objet de la révision du plan d'aménagement de la Ville et beaucoup de questions, évoquées notamment par le groupe PopVertsSol, trouveront solution après discussion et analyse large, au sein du processus de révision du plan d'aménagement qui sera, d'une part régional, comme vous l'avez vu dans le rapport sur la COMUL puisque nous souhaitons travailler maintenant au niveau régional, pour ensuite pouvoir adapter, au niveau réglementaire, différents éléments concernant notamment des fiches énergétiques. Tous les 5 ans nous reviendrons devant votre Autorité avec un bilan. Mais vous n'allez pas le découvrir tous les 5 ans puisque votre Commission des énergies sera associée tout au long du processus, comme le sera aussi le Parlement des jeunes. La clé du succès repose sur un partenariat, il faut nous unir, travailler ensemble, s'engager concrètement. Cela paraît simple et pourtant c'est la voie à suivre. C'est un défi incontournable et nous souhaitons le relever avec votre Autorité dans l'esprit justement de ce partenariat à long terme pour les habitants de notre ville.

La présidente, **Mme Amelie Blohm Gueissaz** constate que la parole n'est plus demandée. Elle propose alors au Conseil général de se prononcer sur l'arrêté. Le Parlement **adopte l'arrêté à l'unanimité.**

Quant à la motion no 300 (12-309) du groupe PLR, son **classement est accepté par 24 voix contre 9 et 1 abstention.**

Séance du Conseil général - Lundi 12 septembre 2016

Pour ce qui concerne les postulats, le Conseil général se prononce ainsi :

Le classement du postulat no 158 est adopté à l'unanimité.

Le classement du postulat no 161 est adopté à l'unanimité.

Le classement du postulat no 162 est adopté à l'unanimité.

Séance du Conseil général - Lundi 12 septembre 2016

Discussion en second débat. Les articles premier à 4 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 34 voix, contre 0 et 0 abstention.

Arrêté
concernant une demande de crédit cadre pour la septième étape
du programme « Neuchâtel Cité de l'énergie »
(Du 12 septembre 2016)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Un crédit d'engagement de 500'000 francs est accordé au Conseil communal pour mettre en œuvre la septième étape du programme « Neuchâtel Cité de l'énergie ». Il sera indexé à l'indice suisse des prix à la consommation.

Art. 2.- Cet investissement fera l'objet d'un amortissement de 10% pris en charge par la section de l'Urbanisme.

Art. 3.- Un crédit d'engagement à charge du compte de résultat des années 2017 et 2018 de 200'000 francs est accordé au Conseil communal pour subventionner la réalisation de travaux d'assainissement de bâtiments privés sur le territoire communal.

Art. 4.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

Neuchâtel, le 12 septembre 2016

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

La présidente,

Amelie Blohm Gueissaz

Le secrétaire,

Jonathan Gretillat

16-021

Rapport d'information des Conseils communaux aux Conseils généraux de la Communauté urbaine du Littoral neuchâtelois (COMUL), concernant l'établissement de son Projet de territoire.

M. Julien Spacio, porte-parole du groupe PLR, déclare :

- Nous avons encore un goût amer dans la bouche. Le vote de Peseux a mis à bas un projet de territoire et de destin commun. Même s'il était incomplet ou tronqué, il manquait Neuchâtel Est, il constituait un début de processus naturel et inexorable : la mise en commun des ressources, la recherche d'efficience et de meilleure gouvernance et enfin l'obtention d'une taille critique intéressante au niveau cantonal, et fédéral. Le vote de Peseux a été un choc. Il fallait réagir, et vite ! La création de la COMUL, cette COMmunauté Urbaine du Littoral neuchâtelois est une réponse intelligente et pragmatique. Regroupant 10 Communes, plus de 78'000 habitants et offrant 48'000 emplois cette communauté est de facto, par sa masse et son importance, un acteur fondamental du Canton et de Suisse romande. Certes, la COMUL n'est qu'une Association. Mais tout le monde y est ou presque, même Peseux ! On aurait préféré un projet plus poussé de communauté urbaine qui est déjà fortement interdépendante, tellement liée les uns aux autres qu'un projet de fusion aurait eu tout son sens. Mais ne mettons pas la charrue avant les bœufs. Peseux doit aussi représenter un enseignement. Les mentalités doivent évoluer gentiment. Les peurs doivent être comprises et vaincues. Avoir déjà un objectif commun, à savoir un projet de développement territorial

dynamique en mettant en valeur la haute qualité de vie existante trouve tout son sens et est même une nécessité. On doit tous tirer à la même corde. On doit pouvoir se présenter, ensemble, comme une communauté urbaine incontournable. Une des 6 régions du Canton certes, mais une région importante et moteur du développement de l'ensemble du Canton !

Trois axes sont priorisés à juste titre, avec la création de Commission ad hoc : L'aménagement du territoire, la mobilité et transports publics et enfin le sport, culture et loisirs. Tous les thèmes n'y sont pas abordés. On pourrait certainement aller plus loin mais il faut d'abord travailler ensemble. Apprendre à se connaître. Résoudre des problèmes communs est le meilleur moyen de s'identifier, d'aboutir à des projets d'avenir et enfin, peut-être, ne devenir plus qu'un. Nous devons toutefois déplorer que, contre toute logique, la vision globale de cette COMUL repose sur trois centres, la Ville littoral, l'Archipel Ouest et le pôle Est sans qu'un ordre d'importance n'ait été donné. Qui dit communauté urbaine dit obligatoirement un centre-ville. Là où les activités humaines sont naturellement plus condensées. Il est dommage que l'on n'ait pas reconnu formellement, à tout le moins, ce rôle fondamental à notre ville, rôle qu'elle assume déjà, qu'on le veuille ou non !

On a l'impression que l'on a fait un peu trop du politiquement correct et que l'on a dilué notre importance dans deux autres centres pour satisfaire les Autorités en place. Certes, ces deux autres centres existent et ils doivent exister, mais il faut aussi comprendre qu'une ville forte est bénéfique pour l'ensemble de la communauté urbaine. Les retombées d'un développement urbain se font ressentir sur l'ensemble du territoire concerné. Nous ne voyons pas, dans ce rapport, la mise en exergue du rôle moteur primordial que la Ville de Neuchâtel doit avoir. On parle de trois centralités structurantes qui constituent les moteurs de la COMUL. Alors je pose ici la question, question fondamentale : quelle place doit avoir Neuchâtel si ce n'est celle de moteur principal accompagné par deux autres moteurs sans doute mais qui sont, par la force des choses de moindre importance et en support à la machine principale ? L'idée juste d'agglomération urbaine ne doit pas être de créer trois centres mais bien d'en faire qu'un, plus fort, dans l'intérêt de tous. Ce principe n'est pas énoncé assez clairement dans cette communauté. On le comprend mais c'est dommage et même dangereux. On le vit tous les jours maintenant, il y a des velléités de plus en plus affichées de sortir de syndicats intercommunaux. On conteste de plus en plus le leadership de la Ville. Certaines communes de la COMUL ont de la peine à comprendre l'importance d'avoir des infrastructures communes,

patinoires, théâtre. Ce n'est à vrai dire pas très réjouissant pour débiter un projet de communauté avec ces velléités cachées. Enfin tout cela pour dire qu'il faut être vigilant. Cette communauté est une bonne chose mais il faut construire ensemble une vraie communauté urbaine et ne pas l'affaiblir. C'est dans l'intérêt de tous. Nous sommes persuadés que cela sera compris mais attention de ne pas sacrifier la logique au jeu politique et aux susceptibilités des élus. Cette communauté est très importante et elle doit aboutir à une réelle opportunité pour les habitants de la région. Attention à ne pas se disperser. Le Canton le fait déjà assez. Construisons ensemble notre avenir commun en reconnaissant les forces de chacun. La communauté urbaine dans la réalité existe déjà. Soyons pragmatiques et malins, donnons-lui une réelle forme institutionnelle. Donnons-lui une réelle force fonctionnelle. Le PLR y croit et prendra acte de ce rapport à l'unanimité, tout en mettant en garde contre les faiblesses déjà perceptibles qui peuvent donner une base légale à des revendications contre-productives.

M. Philippe Loup, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Ce projet de territoire est en définitive une suite logique au vote du peuple suisse approuvant la nouvelle LAT. Elle a des conséquences très différentes selon les cantons, mais tous se doivent de revoir leur plan directeur cantonal. La mise en œuvre des travaux au sein de la Comul, pour parvenir à ce projet, a été un premier défi. Et contrairement au préopinant, j'adresserais plutôt des félicitations à l'ensemble des partenaires pour la méthodologie et le processus choisis qui tiennent compte de l'ensemble des partenaires, aussi par leur importance, mais sans partir de l'importance plus grande de la ville par rapport à d'autres endroits.

La mise en place d'une Commission d'aménagement du territoire, composée de politiciens mais aussi de techniciens, a permis justement un travail que nous considérons comme bien structuré et des regards qui sont multiples et tous tournés vers des objectifs communs. Parlons-en de ces objectifs. La LAT en précise trois : mode d'évolution de l'aménagement du territoire pour dimensionner les zones d'urbanisation, plus ou moins les diminuer dans certains secteurs, les accroître dans d'autres. Sur le territoire de la COMUL c'est plutôt cela qui se passe. C'est une façon aussi de coordonner les activités et une mise des priorités et des moyens. Le Canton accompagne tout cela en fixant une feuille de route pour l'évolution du territoire et de la démographie de ce canton. C'est intéressant d'apprendre qu'en 2030-2040, on prévoit 200'000 habitants et 100'000 emplois. Cette urbanisation est donc à

gérer en deux temps, comme cela nous est précisé, avec des objectifs intéressants de 22'000 habitants/emplois dans un premier temps et 8'400 habitants/emplois. Ce sont donc des perspectives qui ne priorisent pas en particulier la Ville de Neuchâtel, mais qui met en scène cette évolution sur l'ensemble de la COMUL et je crois que c'est cela qui est important, c'est la vision de l'ensemble sans, au démarrage, déclarer que le centre et le tout développement est prioritairement sur Neuchâtel, même si, dans la réalité, cela risque d'être le cas, mais ce n'est pas ainsi qu'il faut le déclarer.

Les principes de répartition sont aussi établis, croissance d'agglomération, garder la vitalité des campagnes et la maîtrise des développements des espaces périurbains, voilà quelque chose qui est particulièrement important et significatif dans une région qui est appelée à se développer avec des zones vertes encore très importantes. Face à ces perspectives et cadre imposé par les Autorités supérieures, la COMUL, via son organe de réflexion et d'évaluation a tracé la voie, celle qui nous est donnée à connaître dans ce rapport. Avant d'avoir un projet, il faut bien connaître l'objet à penser aujourd'hui et demain. Le rapport, mais surtout les plans annexés, et aussi le plan directeur en première page le projet de territoire avec tous les projets qui s'y trouvent et les descriptions qui s'y trouvent, dans l'épais cahier des plans annexés, nous donnent à voir la variété de ce littoral, mais aussi les chances multiples et les atouts importants que recèle cette région lovée entre rives et crêtes. Là aussi ne pas prioriser l'un des éléments au démarrage était très important pour justement avoir cette vision et cette photographie. La fine analyse montre le fort potentiel en lien avec le dynamisme économique significatif : 78'000 habitants, 48'000 emplois font de cette COMUL, évidemment, le poumon de ce canton et j'insiste bien, cette COMUL est le poumon de ce canton et non pas seulement de la Ville de Neuchâtel. Ce projet de territoire propose donc plusieurs lignes directrices, déjà trois centralités. Cela a été déclaré par le préopinant, la Ville, le littoral, l'archipel Ouest et le pôle Est. Je ne vois aucun problème à ce qu'il n'y ait pas priorisation de l'un ou l'autre tout simplement parce que les développements qui s'y feront ne sont pas les mêmes, par exemple au niveau développement économique, et c'est voulu aussi par le Canton, le pôle Ouest et le pôle Est y sont tout à fait priorités pour du développement économique à venir. Et là, aussi Neuchâtelois-Ville que nous sommes, nous devons admettre que ces deux pôles sont justement des sources d'emploi, d'habitant dans une certaine mesure, et c'est pour cela qu'il est juste et serein de ne pas prioriser l'un par rapport aux autres. Les gares et les grands axes en lien avec des sites d'activité. Fallait-il prioriser une gare plutôt qu'une autre ?

Si on regarde bien, nous n'avons pas besoin de le dire, on le sait qu'évidemment la gare de Neuchâtel est plus importantes que celle des Draizes, qui se trouve aussi sur Neuchâtel, mais aussi de certains villages. Il suffit de prendre les plans et, à part la lecture d'un texte, il y a aussi la lecture de ces plans et on voit très bien que les gares ne sont pas représentées avec la même ampleur au niveau des « ronds » qui s'y trouvent. Là aussi il y a des éléments qui sont mis en exergue.

Validation des berges et des crêtes : je crois que c'est très important, avec une action particulière de regard sur le patrimoine, ce qui est vraiment nécessaire et une mobilité essentielle à ce développement. Partant de ce tableau, les lignes de développement nous sont suggérées en gardant comme priorité supérieure, et c'est très important de l'avoir noté, mettre en valeur la haute qualité de vie. Cela, dans un aménagement du territoire, qu'il soit urbain, périurbain, il est très important qu'il soit mis en exergue. La mise en perspective de ce riche ensemble aboutit donc à un redimensionnement de la zone à bâtir. On le lit, 29 hectares d'ici à 2040 alors que d'autres régions de ce canton, malheureusement voient plutôt un reflux de leur zone à bâtir. Mais, là aussi, ces 29 hectares concernent l'ensemble de cette zone du littoral et il est important que nous la prenions dans l'ensemble de ce périmètre.

Ce besoin représente évidemment un défi d'aménagement qui est bien posé sur les trois centralités. Effectivement, c'est intelligent de l'avoir fait ainsi, non seulement pour le fonctionnement de la COMUL elle-même, mais aussi par rapport au défi que représentent ces 29 hectares, mais aussi par les axes et les transports qui permettront certainement de relever ce défi, tout en gardant la maîtrise du développement des zones d'urbanisation en dehors des pôles, c'est aussi quelque chose de très important. Les outils proposés, tels que la réaffectation des zones industrielles, qui sont mentionnées sont des outils très adaptés, très intelligents et qui tracent un bon chemin d'urbanisation en reliant emploi et habitant, évidemment avec des moyens de transport. Cela nous est indiqué en détail. C'est déjà un point très essentiel qui nous permet d'éviter justement du « mitage de territoire » dans des zones agricoles ou viticoles ou des zones des crêtes.

La création de nouvelles zones à bâtir demeure possible mais il y a l'adjonction de proximité aux transports et cette injonction, le groupe socialiste la salue. La valorisation d'héberger les crêtes rencontre notre adhésion et jointe à un développement économique et touristique va aussi dans le sens du groupe socialiste. Quant à l'élaboration de ces projets, il est important qu'ils aient des effets doux pour l'environnement

et que le projet du parc périurbain, par exemple, que l'on avait vu à un moment donné des prémices favorables. Petit bémol, la légèreté du traitement des stratégies thématiques, par exemple l'importance que l'on donne au logement et à l'énergie. On n'en parle guère dans ce rapport, mais c'est justement une situation, une photographie du territoire. Le groupe n'en fera donc pas grand cas en sachant qu'il y a une étape suivante.

La traduction réglementaire demeure donc en perspective. Nous sommes donc très satisfaits du processus qui a été présenté pour la suite du plan d'aménagement, qui permettra d'approfondir justement des thèmes aussi importants que l'économie le logement, l'énergie, l'environnement et d'autres. Ces éléments transmettront justement la réalisation de projets tels que nous avons aujourd'hui avec les Gouttes-d'Or, mais qu'ils soient faits dans une cohérence générale de l'ensemble et cela nous apparaît particulièrement important. C'est la grande valeur de ce processus que de permettre d'avoir des plans d'aménagements locaux qui sont faits dans la transversalité avec des lignes directrices, avec des particularités locales évidemment. Nous nous réjouissons du printemps 2020, le rendez-vous est pris pour le groupe socialiste. Finalement ce rapport COMUL cumule descriptions et perspectives pour un développement que nous espérons durable et respectueux. C'est pour cela que le groupe socialiste en prendra acte.

M. Nicolas de Pury, porte-parole du groupe PopVertsSol, déclare :

- Disons-le d'emblée, notre groupe est plus que critique envers ce projet de territoire de la COMUL, surtout dans la manière dont il est présenté. En l'état, nous ne souhaitons pas prendre acte de ce rapport. C'est bien regrettable, car le principe de fond, qui est de définir un projet de territoire tous ensemble est passionnant. Mais cette espèce de « verbiage d'écriture » que nous propose ce rapport n'est pas acceptable. Pour certains d'entre nous, cela leur rappelle la Novlangue, langue inventée par Georges Orwell, pour son roman « 1984 ». Un plan directeur devrait nous proposer 3 à 4 idées majeures et bien étayées. Là, nous avons des visions multiples, comme si nous regardions au travers d'un kaléidoscope. Les propos tenus sont assez lisses pour satisfaire tous les types de conseillères communales, qu'ils soient de droite ou de gauche, qu'ils aient un mandat à temps partiel ou à plein temps. Certains termes sont beaucoup trop diplomatiques. D'aucun d'entre nous voient là un mauvais travail. Notre groupe soulève le manque de cohérence entre le rapport « Cité de l'Énergie, stratégie énergétique 2035 » dont nous venons de discuter. Avec ce type de

Séance du Conseil général - Lundi 12 septembre 2016

vision porté sur la croissance en termes d'habitats et d'emplois, nous doutons fort que nous puissions atteindre les objectifs de la transition énergétique et une société à 2000 Watts. Comment le Conseil communal pense-t-il connecter ces multiples stratégies avec nos concitoyens ? Nous pensons que le choix de gouvernance n'est pas le bon. Rappelons que l'échec de la votation sur le RUN il y a quelques années vient aussi du fait qu'il avait été choisi de ne travailler qu'entre spécialistes et Conseils communaux. La liaison entre les Conseils communaux, les législatifs et les citoyens n'avait pu se faire dans de bonnes conditions. Une gouvernance politique ne doit pas être indirecte, le canton fournit un plan directeur, puis les communes l'appliquent. Un Conseil communal s'implique dans le mode de gouvernance et doit s'appuyer dans un cadre clair sur des spécialistes.

Là, nous nous trouvons dans une situation où le Canton laisse une grande marge de manœuvre aux communes. Il est vrai que la LAT demande qu'un Plan directeur régional soit appliqué, et que c'est un fait nouveau pour notre canton. Mais nous remarquons bien ce flottement entre Autorités alors qu'il faut appliquer quelque chose d'inédit. Notre région COMUL se trouve être dans une espèce d'agglomération où les communes n'arrivent pas, depuis 10 ans, à fusionner entre elles, mis à part Milvignes. Mais nous sommes conscients que l'aménagement du territoire est un outil performant pour coordonner un développement contenant le mieux possible les excès de la propriété privée. Nous attendons que l'on nous donne des objectifs plus clairs et plus ambitieux. Nous avons des chiffres sur le territoire de la densité de l'habitat mais rien sur la qualité de cette densité. Un exemple : pour l'habitat, nous étions il y a plus de 10 ans à 30 m² par personne. Aujourd'hui, nous en sommes à plus de 40 m² par personne ! Curieux constat quand on parle de densification.

Le rapport n'insiste pas assez sur la vision de durabilité du territoire en regard de l'horizon 2050 et d'une société à 2'000 Watts. L'agriculture périurbaine n'est pas mentionnée en tant que ressource et on ne sent pas la volonté politique de préserver une zone agricole indispensable à un développement régional durable. Et qu'en est-il de la quantité et de la qualité des espaces verts en zone de densification et enfin quid des zones d'activité commerciale de dimension humaine et accessibles en mobilité douce et en transport public ? Nous parlons de mobilité, mais avec les habitats/emplois, et surtout les emplois mais quelle mobilité pour ces derniers ? Si le rapport nous fournit quelques perspectives en termes d'habitat/emploi, il y a des coûts conséquents liés à une croissance théorique attendue. Mais bien des objectifs sont manquants.

Nous relevons, en page 27 du rapport que, désormais, toute extension de nouvelles zones à bâtir devra être située à proximité d'un arrêt de transports publics, avec distances maximales précisées, 500 mètres pour les gares, 300 mètres pour les bus et cars postaux. Cela devrait favoriser la concentration de l'habitat et limiter le mitage du territoire. Toutefois, il faut souligner que ce rapport aborde sous le nom « projet de territoire, la première étape du plan directeur régional, seulement les thèmes de l'urbanisation en lien avec la mobilité. On nous dit qu'il faut encore étudier d'autres thèmes comme ceux de l'énergie, de l'environnement, de la biodiversité, de la politique du logement de l'économie, du tourisme qui feraient partie d'un plan directeur régional 2. Mais, en page 30 et 31 du rapport on nous précise que le Service de l'aménagement du territoire du Canton en fait une recommandation mais pas une obligation auprès des régions. L'option serait donc de préparer des plans d'aménagement locaux, un peu intercommunaux, tout en s'interrogeant comment y parvenir. Si un plan directeur régional 1 est nécessaire, pourquoi se passer de l'étude d'un PDRégional 2 avec 5 à 6 thèmes qui sont d'importance ? Il est logique que nous insistions pour qu'un PDRégional 2 soit effectué, à l'image de notre remarque précédente concernant l'agriculture périurbaine, l'énergie, car créer des plans d'aménagement locaux un peu ou beaucoup intra ou supra-communaux, comment peut-on y arriver avec les intérêts différents des uns et des autres ?

Rappelons que le Canton a quitté le RUN il y a plusieurs années. Dans ce rapport, nous avons le sentiment que ce dernier est fort peu présent. Le Canton doit redevenir un moteur de l'établissement de la région COMUL. Nous devons finalement construire une agglomération avec un peu de l'autorité du Canton mais pas trop et avec des Communes qui ne veulent pas fusionner. Nous restons plus que perplexes.

Revenons à la mobilité où les transports publics sont bien abordés. Avec le Littorail et de nouvelles gares et pôles le long de la ligne CFF. Mais quid du fait que cette ligne du pied du Jura est déjà surchargée ? De nouvelles gares avec une distribution cadencée de type RER poseront des problèmes dans leur réalisation. En ce qui concerne les zones à bâtir, notre groupe est plus que critique sur les plus de 109 ha prévus de zones à bâtir aux horizons de 2030 - 2040. Soit 84 ha disponibles actuellement auxquels s'ajoutent les 29 ha dévolus par le Canton à la Comul, ce qui correspond à 155 terrains de football! Je citerai deux exemples. A l'époque, la majorité de notre Conseil avait décidé d'obéir à la promotion économique de ce canton - sans le soutien et donc la sagesse - du groupe PopVertSol. Nous étions propriétaires et nous

avons vendu parmi les meilleures terres agricoles afin de permettre la venue de l'entreprise Celgene à Boudry. Le bâtiment construit au milieu de nulle part, avec tout autour des places de parc. Après, on essaya d'amener quelques corrections, comme une nouvelle sortie d'autoroute. Tant mieux pour les emplois créés, mais avec un impact négatif maximum en termes d'aménagement du territoire. Autre exemple actuel: le projet des Chaudrons, sur les hauts de Saint-Blaise, une zone agricole dézonée il y a 18 ans, 23'500 m² où il est prévu la construction de 50 bâtiments dont beaucoup de villas contiguës (soit environ à peine 400 m² par villa-bungalow). Un projet très excentré par rapport au village et qui ne satisfait pas aujourd'hui les conditions de la LAT ni d'un PDR. Pourquoi ne pas requalifier de suite ce projet ? Si l'on peut croire un peu à certaines requalifications urbaines, nul ne doute que certaines communes prévoient de dézoner des zones agricoles, voire des zones mixtes en zone d'habitation. L'exemple est classique : une zone agricole pré-morcelée est déclassée au profit de quelques villas. Celle-ci est accompagnée d'un Aldi ou d'un Lidl, sans oublier un beau parking de 150 à 200 places. Que peut nous dire à ce sujet le Conseil communal ?

La lecture de ce rapport laisse entendre qu'on peut encore bien manoeuvrer. Mais il est vrai que tant que les thèmes principaux, en plus de l'urbanisme et de la mobilité n'auront pas été étudiés, ce sera difficile d'y voir clair, d'où une certaine colère lorsque l'on prend connaissance de ce rapport. Faut-il encore savoir comment étudier ces thèmes ? Le rapport nous dit qu'on ne sait pas encore comment on va faire ! Ce n'est pas bon du tout de douter autant ! Mais la loi sur l'aménagement du territoire donne 5 ans - soit jusqu'au 30.03.2019 - pour qu'un plan directeur cantonal soit adopté. Nous avons un premier PD Régional 1 qui a vu le jour. La LAT ne prévoit pas d'augmenter des ZAB ni maintenant, ni plus tard, à moins que cela ne soit approuvé par le Conseil fédéral lui-même. C'est peut-être là notre chance pour que l'on nous propose des rapports un peu plus complets en vue de construire notre agglomération de manière durable et de concert avec les habitants. C'est surtout un enjeu d'avenir que d'essayer d'en finir avec ces petites baronnies locales et un clientélisme qui fait partie de l'ADN neuchâtelois.

M. Olivier Arni, Directeur de l'urbanisme, déclare :

- Je crains de ne pas avoir la même verve que le rapporteur du groupe PopVertsSol qui a développé une critique assez fondamentale de l'approche presque générale en matière d'aménagement du territoire. Je ne crois pas que je pourrai répondre à tous les points, mais juste relever qu'aujourd'hui, dans ce cadre il n'est pas possible de pouvoir dézoner du

terrain agricole comme c'était le cas précédemment. Ce point il faut le dire clairement. Je comprends la difficulté que peut représenter, pour une autorité législative, la lecture d'un rapport qui se veut quand même le plus clair possible car c'est un outil de planification qui est plutôt de la compétence des exécutifs et ce n'est peut-être pas pour rien. Le sujet est quand même assez technique, comme une constitution pourrions-nous dire, qui, après, se décline dans une base de législations diverses que représente le plan d'aménagement local par exemple. Et c'est beaucoup plus simple quand on voit des zones avec des couleurs et ce que l'on peut faire, qu'un plan directeur qui est une vision directrice assez abstraite ou alors sujette à interprétation, d'autant plus quand on n'a pas participé au processus. C'est la raison pour laquelle, au départ, en 2014, lorsque nous avons initié, au sein de la Commission d'aménagement du territoire, ce processus, nous avons souhaité pouvoir associer des représentants des législatifs ainsi que des représentants d'acteurs de la mobilité, de l'économie, du tourisme et des représentants désignés par les groupes politiques. Donc les représentants politiques qui siègent au sein de la Commission d'urbanisme ont tous participé, votre groupe a un représentant dans la Commission d'urbanisme et il vous a représenté. Je ne sais pas s'il y a eu des échanges nourris avec votre groupe sur ce sujet mais je peux vous dire que cela a été sur l'ensemble de la COMUL, un moyen très démocratique que nous avons mis en place afin d'essayer de « prendre avec » les membres des législatifs communaux, étant conscients malgré tout de la technicité que peut représenter un processus tel que celui-là. Il est vrai que le Canton a été très clair. La Confédération, dans l'application de la loi sur l'aménagement du territoire révisée, votée en 2013 par la population, a donné 5 ans aux cantons pour adapter leurs plans directeurs cantonaux. Le Canton de Neuchâtel, qui a déjà un plan directeur cantonal, doit l'adapter au vu des possibilités de croissance démographique, il s'agit de vérifier l'adaptation, voire l'inadaptation entre la taille des zones à bâtir et les perspectives démographiques ou économiques. Certains cantons se sont trouvés dans une situation qui les a contraints à réduire drastiquement leurs zones à bâtir, d'autres, comme le canton de Neuchâtel, ne se retrouvent pas si mal. Certes, certaines régions doivent faire un effort beaucoup plus grand que d'autres, mais c'est bien le Conseil fédéral, qui a donné à chaque canton un quota. Ce n'est donc pas le canton de Neuchâtel ni la commune qui a émis ses souhaits.

Dans le cadre du processus de gouvernance cantonal décrit dans le rapport, le Conseil d'Etat a eu la sagesse de ne pas faire jouer les régions les unes contre les autres mais, au contraire de dire qu'il fallait une vision cantonale. Au sein de cette commission pour la conception du

Séance du Conseil général - Lundi 12 septembre 2016

plan directeur cantonal, toutes les régions ont aussi discuté pour, finalement, à un moment donné, répartir cette croissance car, évidemment comme vous l'aurez peut-être constaté, seule la COMUL a une véritable perspective de croissance habitants/emplois. D'autres régions sont plutôt stables et puis quelques-unes doivent faire un effort assez drastique. Une forme de péréquation cantonale a été faite. Il est important aujourd'hui, quand on comprend le contexte cantonal et l'importance de cohésion, que cet effort soit fait. Cela dit, il y a un potentiel de croissance au sein de ce littoral. Nous avons souhaité pouvoir intégrer cette notion de la haute qualité de vie pour, précisément, ne pas seulement avoir une réflexion technique, théorique, mais, chaque fois, situer l'analyse au niveau de la vie quotidienne des gens et de l'impact d'une planification pour la population concernée. C'est pour cela que la notion de haute qualité de vie était fondamentale. Mais on parle de développement qualitatif, donc se développer oui, mais de manière qualitative, ce projet de territoire est une première étape, le Canton nous a donné les règles du jeu. Les communes n'ont pas les pleins pouvoirs. Des cadres sont donnés et la première étape, qui est fondamentale parce que la Confédération demande aux cantons d'être très clairs à ce sujet, c'est la délimitation des zones d'urbanisation. C'est vraiment l'objectif majeur. Et je peux vous dire que réussir à discuter de ces questions à 10 communes, 78'000 habitants, avec dynamisme, un esprit positif d'engagement et d'obtenir ce résultat, je dis bravo. Je remercie chacune et chacun de sa contribution et bravo à toutes ces communes qui ont réussi à dépasser leurs propres représentations qu'elles avaient les unes des autres et parfois la peur du grand Neuchâtel ou bien des rivalités entre les uns et les autres, pour se dire que nous avons un destin commun. Nous essayons de lire ensemble ce territoire, de réfléchir ensemble à un développement, certes pas après pas, car cela demande du temps. Mais ce premier pas est historique. Pour la première fois dans l'histoire de cette région, les communes de La Tène à Bevaix ont eu la capacité de pouvoir définir une vision cohérente dans le développement de leur territoire, d'identifier des enjeux, les trésors de la COMUL - cela sonne bien - les rives, les délimitations, l'importance du patrimoine naturel, culturel, économique avec deux pôles cantonaux qui donnent de l'emploi. Ce n'est pas rien, 45'000 emplois. Mais il faut organiser cette urbanisation avec la mobilité. C'est un enjeu essentiel de la loi sur l'aménagement du territoire et, à Neuchâtel, nous avons des atouts exceptionnels, avec une autoroute qui dessert parfaitement le littoral, avec des transports publics, avec aussi des liaisons ferroviaires. Maintenant, et si nous souhaitons ouvrir largement le débat au sein des législatifs, c'est pour pouvoir entendre les préoccupations, les objectifs, les interrogations que se posent les législatifs afin d'être en mesure, au

sein de la COMUL, de pouvoir prendre en considération ces retours-là dans la suite et le développement du processus et de ne pas vouloir avancer trop vite, avant qu'il y ait un premier débat démocratique, ce soir à Neuchâtel. Il aura lieu au sein de chaque législatif de la COMUL, jusqu'à fin octobre. Il y a notamment une personne ici qui prend des notes, donc tout ce que vous dites est noté et codifié par rapport à 4 critères : les points positifs, les points négatifs, les interrogations et les propositions, pour être en mesure d'organiser un retour et que nous puissions l'utiliser en termes de gouvernance. Quel est le retour des législatifs ? Quels sont les points importants relevés ? Comment améliorer la manière de travailler pour réaliser ce qui serait peut-être une première suisse, un plan d'aménagement régional. ? Cela devient vraiment intéressant car il respecte bien sûr totalement les compétences communales puisqu'il sera adopté ensuite, pour chaque commune, pour la partie qui la concerne, dans une véritable cohérence d'ensemble où on parle du patrimoine naturel, de la politique énergétique, de la préservation de la biodiversité, du logement, de l'économie, de la mobilité. Cela est vraiment fabuleux car c'est une dynamique qui permet justement de développer des projets. C'est une vision directrice théorique, mais on ne peut pas la critiquer, c'est fait pour cela. Ensuite, il faut décliner cela dans les plans d'aménagement qui, eux, ont un véritable impact sur la vie sociale et économique de notre région, et surtout développer en matière de projets.

Ce soir, j'ai envie de vous parler d'efficacité énergétique pour les critiques qui ont été faites sur le nombre de mètres carrés par habitant. Ce sera un des grands enjeux de la révision des plans d'aménagement, quelle efficacité énergétique ? Le groupe PLR nous a dit que nous n'allions pas assez loin. J'en prends bonne note, nous irons plus loin avec votre soutien. Ce sera le moment de se poser, pas seulement la question de l'empreinte bâtie dans l'environnement mais du nombre de mètres carrés dont on a besoin pour se loger, pour travailler, etc. C'est toute la question de la relation et du dialogue entre les espaces publics fondamentaux et le bâti. Bien sûr, il y a la mobilité douce qui va jouer un rôle de plus en plus important dans les années qui viennent. Je vous encourage aussi, au sein du groupe PLR à ne pas confondre la vision de cohérence régionale avec la hiérarchisation des pôles. Aujourd'hui, rien que le fait de dire une « ville littoral », on sait très bien que c'est la ville de Neuchâtel et la ville-littoral, elle, a quelque part un périmètre un peu plus large que ses frontières communales. Vous savez que dans tout groupe, un leadership ouvert apporte beaucoup plus pour fédérer les acteurs et aller de l'avant ensemble pour réaliser un objectif qu'un leader qui voudrait imposer ses objectifs aux autres et dire qu'il est le meilleur,

donc qu'il a le pouvoir et qu'on doit lui obéir. Cela ne marche pas. Dans ce sens-là, ce qui est visé ici, c'est plutôt de travailler sur une identité du littoral, cette conscience d'un moteur et bien sûr, au sein de cette COMUL, Neuchâtel-ville est un moteur. On le voit en page 22 du rapport. Vous voyez simplement que la ville littorale, en termes de densité, de densification, est beaucoup plus foncée. Cela montre bien que le potentiel de densification se trouve bien à cette échelle. Il n'y a pas de dilution de la ville de Neuchâtel. Simplement, nous voulons jouer collectif. Nous sommes membres d'une association, une communauté urbaine du littoral et nous sommes convaincus que Neuchâtel se portera d'autant mieux si le littoral va bien et le Canton également, avec des régions fortes. Mais le littoral a vocation pas seulement d'être relié au canton de Neuchâtel mais à l'ensemble du plateau suisse. Entre plusieurs aéroports, nous sommes proches de grandes villes pas seulement Berne ou Lausanne, mais aussi Fribourg, Yverdon ou Bienne. Nous avons ce destin, de plus, d'ouverture sur le plateau et le littoral peut jouer un rôle fondamental. Entre les deux pôles économiques de La Tène et de Boudry qui sont inscrits dans le plan directeur cantonal, un centre absolument unique de densité de compétences réunies sur le territoire de Neuchâtel, en termes de microtechnique et de recherches, on a tout le transfert industriel, la présence aussi d'acteurs dans le biomédical par exemple, ou Philip Morris, nous avons une substance reconnue par tous.

Tout cela pour vous dire que maintenant, pour aller de l'avant, il sera très important pour nous de faire un bilan des débats qui auront eu lieu au sein des Conseils généraux. Ensuite, nous allons travailler directement sur un rapport qui sera transmis aux différentes communes durant l'été 2017. Cela ira donc assez vite, et nous ferons la démonstration qu'en travaillant tous ensemble, à 10 communes, à réaliser un plan d'aménagement régional, non seulement nous serons meilleurs mais, en plus, nous dépenserons moins d'argent. Il y aura donc une meilleure efficacité et toutes ces politiques sectorielles qui sont normalement traitées dans l'étage plan directeur régional, nous les traiterons justement comme étant le socle du plan d'aménagement. Nous voulons gagner du temps. Nous nous refusons à passer 8 ans à faire de la planification. Il faut aller de l'avant, le monde évolue vite, cela bouge. Il y a des actions à entreprendre, on veut planifier, mais on veut surtout créer des conditions d'un développement qualitatif ici au sein de ce littoral, face aux Alpes, l'aventure continue.

M. Nicolas de Pury souligne :

- J'entends bien les propos du Conseil communal, je comprends bien l'effet complication mais comprenons bien, quand on lit un rapport comme cela la première fois, il faut le relire et le relire encore pour prendre tous les éléments. Il est vrai que si on parle de plan directeur régional qui a été fait sur l'urbanisation et la mobilité, il est fondamental et nous demandons que le Conseil communal s'engage pour qu'il y ait un plan directeur régional 2, avec des thèmes comme l'énergie, dont on a parlé avant, comme l'agriculture, c'est ce que vous avez dit. Nous allons dans ce sens, nous voulons des objectifs que l'on peut qualifier d'ambitieux quand on prend des indicateurs de tant de mètres carrés par personne, ce n'est pas pour rien, il faut pouvoir les intégrer et en parler. Alors si c'est ambitieux, tant mieux. Il faut essayer de les atteindre et que ce soit mesurable également et avoir un retour d'information là-dessus. C'est un travail mais il est vrai qu'il y a des tas d'éléments, et nous critiquons peut-être maintenant le plan directeur local où deux petites communes vont peut-être mettre ensemble quelque chose. Il faut que les choses soient un peu plus suprarégionales et pas que le Canton se désiste sur les communes en leur disant de se débrouiller entre elles. Si vous pouvez nous donner cette affirmation, nous en serions très heureux.

M. Olivier Arni, Directeur de l'urbanisme, déclare :

- Nous souhaitons, au sein de la COMUL, travailler avec dynamisme, aller de l'avant sans passer trop de temps à planifier, à réfléchir car il y a un territoire, des projets, il y a aussi la notion de la réalité. Souvent on entend, au sein de cet hémicycle que l'on planifie mais que, finalement on ne voit rien venir. Eh bien justement, si on ne fait que planifier, à un moment donné le temps passe et cette dynamique absolument nécessaire que nous devons créer entre ces 10 communes risque de s'essouffler. C'est la raison pour laquelle nous n'aurons pas peur d'innover et si nous passons directement à la phase plan d'aménagement régional, cela ne veut pas dire que nous allons faire fi des objectifs d'un plan directeur 2, comme vous dites, avec ces différentes politiques sectorielles, mais nous le ferons certainement en parallèle. Ce sont des éléments qui sont encore en discussion aujourd'hui. De toute façon nous devons passer par cela. Le socle des politiques sectorielles doit absolument être posé avant que nous révisions les plans d'aménagement, sinon on ne pourrait pas les réviser et traduire un plan directeur dans une vision d'un plan d'aménagement régional serait impossible sans des politiques sectorielles en matière

d'environnement, de biodiversité, d'énergie, de logements, d'économie, etc. C'est donc un socle absolument évident mais nous n'allons pas faire les choses de manière séquentielle car si on les fait les unes après les autres, cela va nous prendre 8 ans. Nous nous sommes dit que c'était beaucoup trop car nous devons aller vite, avec une ambition, une détermination, n'ayons pas peur de ce mot et puis, au sein de la COMUL, cela nécessitera une organisation interne, peut-être de nouvelles commissions ou en tous cas que l'ensemble des commissions de la COMUL puissent participer car un plan d'aménagement c'est quelque chose de transversal. Bien sûr, les législatifs seront associés à travers les différentes commissions car le travail ne fait que commencer. On ouvre le débat ce soir, grâce à ce rapport. J'espère que la colère va se transformer en détermination à contribuer avec nous à la réalisation d'un projet ambitieux et c'est avec cet état d'esprit que je me mets à disposition pour venir parler avec votre groupe et si vous le souhaitez, avec des techniciens qui ont participé à ce projet. Cette invitation est faite à tous les groupes s'ils le souhaitent. Nous venons volontiers un soir discuter avec vous de ceci et de la suite pour bien comprendre aussi sur quoi posent les interrogations, le cas échéant pour pouvoir y répondre.

M. Jean Dessoulavy intervient :

- Ce soir nous avons certes un rapport d'information sur lequel nous devons prendre position mais, vraiment, j'engage tous les conseillers et conseillères généraux présents ce soir à prendre en compte que nous avons un message politique à faire passer, même s'il s'agit d'un rapport d'information, raison pour laquelle je trouve vraiment qu'il serait important que nous ayons un message clair du Conseil général de Neuchâtel, vis-à-vis de ce rapport. Certes, des doléances il y en a. Nous avons l'engagement maintenant qu'elles seront prises en compte, qu'il y aura même un répertoire des points positifs, points négatifs, remarques et propositions. A partir de là, il me semble que le plus correct, de notre part, serait de prendre acte de ce rapport d'information qui est un signe positif fort et puis faire confiance, pour la suite, par rapport au suivi et à l'écoute qui sera apportée dans ce sens. J'engage ici ce soir tous les groupes et en particulier les représentants du groupe PopVertsSol à adopter ce rapport d'information.

M. Olivier Arni, Directeur de l'urbanisme, complète :

- Je me permets d'apporter quelques mots dans le prolongement de l'intervention de M. Dessoulavy. Je pense qu'effectivement le fait de ne

pas prendre acte peut être perçu comme peu importe cette volonté de travailler à 10 communes pour un projet de territoire. Comment interpréter cela ? Mais je tiens à vous dire, je ne l'ai pas encore fait jusqu'à présent, dès la prochaine législature, donc pour la suite, bien sûr la commission reine de votre Autorité qui va suivre le dossier - cela demandera un engagement - ce sera la commission du plan d'aménagement et, dans ce cadre-là, puisque nous sommes sur l'établissement d'un plan d'aménagement régional, ces questions seront discutées. Vous avez entendu ce soir ce qui a été dit par le rapporteur de la Commission des énergies, il y a eu 10 séances qui ont été tenues, à la commission du logement, on ne compte plus les séances. Donc cette manière de travailler porte ses fruits et l'objectif c'est de réussir à convaincre aussi plus largement les communes de la COMUL de cette manière de travailler afin que ce projet, in fine, soit le meilleur possible pour notre population. Effectivement, le groupe est totalement libre et vous voterez en votre âme et conscience, mais j'attire votre attention sur la manière dont cela pourrait être interprété par rapport à des communes à l'extérieur.

M. Nicolas de Pury ajoute :

- Il est vrai qu'avec la commission d'urbanisme il y a eu un problème, il n'y a pas assez de représentants et ce n'est pas une commission d'urbanisme ce sont des commissaires nommés par le Conseil communal...

M. Olivier Arni, Directeur de l'urbanisme, intervient,

- Non c'est une erreur, les membres politiques sont nommés par le Conseil général. La moitié des membres sont nommés par le Conseil général.

M. Nicolas de Pury reprend :

- Il y a eu un manque de suivi à ce niveau, en tous cas par rapport à ce rapport. Mais je demande une interruption de séance afin que nous ayons le loisir de nous entretenir au sein de notre groupe afin de nous déterminer.

La présidente, **Mme Amelie Blohm Gueissaz**, interrompt les débats pour quelques minutes.

Séance du Conseil général - Lundi 12 septembre 2016

A la reprise des discussions, **M. Nicolas de Pury**, déclare :

- Notre groupe va s'abstenir pour prendre acte de ce rapport. Il y a un certain désarroi, un souhait d'aller plus loin, plus vite. Nous aimerions que davantage de ressources soient allouées par la Ville à ce projet et à la COMUL. Nous avons donc des attentes et nous aimerions un engagement plus ferme de la part du Conseil communal.

La présidente, **Mme Amelie Blohm Gueissaz**, constate que la parole n'est plus demandée. Comme il s'agit d'un rapport d'information elle demande au Conseil général d'en prendre acte. **Ainsi le Parlement prend acte du rapport par 25 voix sans opposition et 9 abstentions.**

16-022

Rapport du Conseil communal concernant le projet Ensemble Gouttes d'Or et la réalisation d'un programme de logements.

M. Jérôme Bueche, rapporteur de la Commission financière, déclare :

- La Commission financière s'est réunie le 23 août pour traiter ce rapport. Ce rapport correspond au souhait de la Commission financière de pouvoir suivre les projets immobiliers. L'idée de la société anonyme a pour but de diminuer le surcoût lié à la coordination des partenaires du projet. La Commission relève toutefois qu'il faudra rester attentifs aux coûts de fonctionnements de la SA. Le choix de la création d'une SA offre l'avantage, par rapport à un partenariat public-privé habituel, d'offrir une plus grande transparence des coûts. La Ville siège au Conseil d'administration et aura un accès direct aux chiffres bruts. Un point qui a suscité plusieurs questions parmi les commissaires était la part de la Ville dans le capital-actions de la SA, Le Conseil communal n'était pas en mesure de répondre de manière précise ni en terme de pourcentage, ni en matière monétaire. Le vœu du Conseil communal serait de posséder moins du 50% des actions. Plusieurs commissaires regrettent que le projet II ne mentionne pas plus de détails quant à la participation de la Ville. La dissolution de la SA a également suscité de nombreuses interrogations. La durée de la garantie sur immeuble et l'éventuelle propriété par la SA de certaines parties communes, par exemple le parking, auront une influence directe sur la longévité de cette SA. La Commission financière préavise favorablement ce rapport. Le projet I est

accepté à l'unanimité moins une abstention, les deux autres projets le sont à l'unanimité.

Mme Amanda Ioset, rapporteure de la Commission de politique immobilière et du logement, déclare :

- La Commission de politique immobilière et du logement remercie le Conseil communal pour ce rapport et pour la bonne collaboration avec la commission. En effet, notre commission a été associée de manière étroite, depuis le début, à l'élaboration du projet. Celui-ci a évolué en prenant en compte les propositions de la commission, en particulier en ce qui concerne le modèle de portage. Elle a donc préavisé favorablement et à l'unanimité les projets d'arrêtés I et II. Concernant le projet d'arrêté III, la commission propose à l'unanimité un amendement : il s'agit d'introduire un article supplémentaire entre l'article premier et l'art. 2. Voici le texte de l'amendement. « **Avec l'accord de la Ville, le prêt peut être transféré aux maîtres d'ouvrage et remboursé de manière échelonnée** ». Cette manière de faire a pour but d'éviter qu'une fois la construction terminée, le prêt doive être remboursé immédiatement et d'un coup par la SA, avant sa dissolution, ce qui pourrait entraîner un surcoût reporté sur les loyers. La commission propose également à l'unanimité d'accepter le projet III ainsi amendé.

M. Jonathan Gretilat, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Le groupe socialiste salue donc ce rapport qu'il adoptera à l'unanimité, de même que les projets d'arrêtés qui nous sont soumis et, surtout, tient à saluer le travail très constructif accompli en bonne intelligence entre le Conseil communal, par sa Direction de l'urbanisme, l'Administration et la CPIL. On voit que depuis des années nous avons cette collaboration fructueuse et nous tenions à le relever une fois encore. L'Ensemble Gouttes-d'Or est un projet de longue haleine. On valide ici la deuxième étape et, finalement, on se réjouit de pouvoir continuer d'avancer dans ce projet pour le voir bientôt se concrétiser. Pour le groupe socialiste, la solution qui nous est proposée ce soir est créative et innovante avec la création d'une SA de portage du projet qui répond vraiment à un ensemble de critères et de conditions d'une manière qui n'existe pas vraiment ailleurs et qui sera vraiment intéressante de mettre en pratique. Nous trouvons important de pouvoir ainsi inclure les différents partenaires du projet en limitant au maximum les coûts qui risqueraient sinon de se reporter sur le loyer censé être abordable des logements prévus d'être construits, en tous cas pour une bonne partie de l'ensemble Gouttes-d'Or et nous souhaitons aussi nous assurer, avec ce

modèle que les principes en matière de politique du logement, tels que nous les poursuivons depuis un certain nombre d'années au niveau de l'Autorité législative et Conseil communal compris, puissent être complètement appliqués dans le cadre de ce projet. Nous nous réjouissons une fois encore de l'évolution du projet et de participer, notamment par l'intermédiaire de la CPIL, à la réalisation des prochaines étapes. Nous soutenons également l'amendement de la CPIL, pour les raisons évoquées par la rapporteure de la commission et l'ensemble des projets d'arrêtés.

M. Jérôme Bueche, porte-parole du groupe PLR, déclare :

- J'ai hésité, en préparant cette intervention, à faire un simple copier-coller du rapport de la Commission financière que j'ai eu l'honneur de lire précédemment. Je vais donc passer très rapidement sur les points déjà mentionnés pour éviter trop de redondance et permettre ainsi de réduire l'empreinte carbone du groupe PLR au sein de cette Autorité. Notre groupe salue l'idée de la société anonyme pour superviser le projet. La Ville, en étant actionnaire, aura accès à tous les documents et chiffres lui permettant une bonne gouvernance. Cette approche résulte certainement d'enseignements issus de projets passés et constitue une nouveauté pour notre Ville. Il est cependant dommage que ce rapport ne chiffre pas, ni financièrement, ni en pourcentage du capital-actions, son engagement prévu. On nous dit que cela se fera dans la compétence du Conseil communal - nous n'en doutons pas - mais un montant maximal écrit noir sur blanc aurait été de bon aloi.

La dissolution de la SA n'est pas claire non plus. La Ville souhaite-t-elle que la SA devienne également propriétaire des parties communes ? Si oui, parler de la dissolution dans ce rapport est certainement un peu prématuré, puisque le futur DDP aura vraisemblablement une durée d'au moins 24 législatures. Le projet des Gouttes d'Or est un projet important pour la Ville de Neuchâtel. Il est important de mettre à disposition des logements d'utilité publique, je pense notamment aux appartements adaptés à nos seniors ou à ceux destinés aux étudiants de nos pôles de formations. Mais il est également très important de mettre à disposition des logements destinés aux familles actives. Ces familles qui ont des besoins de mobilités plus ou moins douces, qui pour la plupart travaillent hors de la ville et qui ne pas le mentionner serait malhonnête - amènent une manne fiscale non négligeable ! Nous l'avons vu lors des comptes, l'assiette fiscale moyenne des habitants reste faible. La Ville de Neuchâtel doit donc également permettre aux personnes désirant acquérir des appartements en propriété par étage de pouvoir le faire

dans le cadre de ce projet. Même si cela ne suffira certainement pas pour arrêter l'exil des Neuchâtelois vers Gals ou Portalban, cela permettra au moins à quelques familles d'accéder à la propriété. Notre groupe va soutenir ce rapport amendé et les projets d'arrêtés qu'il contient.

M. Pierre-Yves Sandoz, déclare :

- Concernant la Villa Perret, cela fait de nombreuses années que je m'interroge sur la valorisation de cette villa qui a été acquise en septembre 2012. Depuis cette date, nous n'avons aucun locataire et j'entends systématiquement que nous sommes en voie de signer un contrat de bail avec une nouvelle entreprise dont nous n'ignorons toujours le nom. Je veux bien croire que, depuis 4 ans, on s'interroge sur comment louer cette maison, mais, en l'occurrence, j'ai fait des recherches pour essayer de trouver le probable locataire au niveau des infrastructures horlogères. J'ai pensé un moment au Wostep, mais je ne trouve toujours pas qui a un intérêt quelconque à prendre cette villa. Simplement, je m'interroge depuis 4 ans. L'occupation future provoque également beaucoup de doutes puisque l'on nous dit qu'il y aura des transformations. C'est une villa qui est inscrite au patrimoine architectural de la Ville de Neuchâtel. J'ai beaucoup de doutes et concernant cette partie du rapport, sur la villa Perret est-ce que, véritablement, nous avons vraiment des gens qui souhaitent la louer ? On en entend parler depuis 4 ans. C'est toujours en voie de signer mais on n'en voit pas la couleur. J'ai juste l'impression que c'est une façon de « botter en touche » quand la question revient au Conseil général. Nous aimerions avoir des précisions concernant cette location car cela fait trop longtemps que cela dure.

Mme Amanda Ioset, porte-parole du groupe PopVertsSol, déclare :

- Comme nous l'avons déjà fait l'année dernière en acceptant le rapport précédent concernant le projet « Ensemble Gouttes-d'Or », le groupe PopVertsSol salue la volonté de la Ville d'investir dans la construction de logement d'utilité publique, ainsi que ses efforts visant à promouvoir la mixité sociale et intergénérationnelle. A l'époque déjà, la délégation du portage du projet à une société anonyme de pilotage avait fait débat au sein de notre groupe. De manière générale, nous avons regretté que la Ville ne choisisse pas d'engager elle-même des architectes et des chefs de projet plutôt que de favoriser systématiquement des mandats externes. Cela dit, nous remarquons que parmi l'éventail des modèles réalisables dans ce cadre, le Conseil communal a choisi celui qui offre à

la Ville la plus grande capacité d'action et de contrôle, ce qui devrait pouvoir lui permettre de veiller à ce que les exigences requises vis-à-vis des maîtres d'ouvrage soient respectées. C'est donc un modèle auquel notre groupe peut se rallier. Nous accepterons donc les trois arrêtés, ainsi que l'amendement proposé par le Commission de politique immobilière et du logement, à l'unanimité.

Nous avons néanmoins deux questions. Comment s'assurer que les ventes des PPE bénéficient bien à l'ensemble des constructions et surtout à celles destinées aux populations les moins aisées ? La deuxième concerne le projet d'arrêté 1 : on y parle de logement pour des familles. Mais que signifie exactement le terme famille ? Le Conseil communal peut-il préciser ? Parle-t-on de familles précaires ?

M. Olivier Arni, Directeur de l'urbanisme, déclare :

- Je crois que l'essentiel a été dit. En écoutant les différents groupes, nous avons vraiment une bonne synthèse du rapport. Je me bornerai, pour le Conseil communal, à rappeler l'importance de développer très concrètement des quartiers durables. A travers ces quartiers, c'est un rapport entre le bâti et l'espace public, c'est un rapport à la mobilité. Il y a un lien avec l'utilisation des ressources, mais aussi à l'idée d'une mixité, qu'elle soit générationnelle, de fonction ou d'artisan, un peu d'emploi et du logement aussi. Il y a un bien-être de convivialité et nous sommes vraiment très contents de pouvoir, avec vous, s'atteler maintenant à développer un projet de quartier durable dans l'un des trois pôles de développement économique de Neuchâtel. C'est un modèle novateur qui tire un bilan des expériences passées, qui précise la gouvernance et qui permet vraiment d'avoir un maximum de garanties quant au respect de la volonté politique, notamment en matière de programme, que ce soient des logements pour personne âgées, étudiants ou des familles avec enfant, c'est un peu l'idée, bien sûr dans la volonté de logements à loyer abordable. Car pour bien comprendre ce que nous entendons par famille, il faut peut-être mettre cela en perspective au travers du minimum de 50 % de logements répondant à une optique d'utilité publique. L'idée de logements d'utilité publique pour des familles, c'est de permettre aux habitantes et habitants de la ville avec enfants de pouvoir se loger dans de bonnes conditions quand on sait qu'il y a une certaine pression sur les loyers. A ce stade, il n'y a pas de réflexion, en tous cas plus pointue, mais c'est bien à travers les coopératives d'habitation que nous souhaitons pouvoir répondre à cet objectif.

Bien sûr aussi, l'idée de la mixité, c'est aussi du logement en PPE et du logement à loyer libre. Il est très important aussi qu'une palette assez large de la population puisse retrouver ses aspirations dans ce projet et puis, durant l'été 2017, nous reviendrons devant votre Autorité avec une demande de crédit sur l'aménagement du parc nature en ville puisque ce dont il est question à travers ce projet, c'est une mise à disposition des rives pour la population, du jardin au sud de la villa Perret notamment, et puis un prolongement pour une meilleure continuité entre la plage de Monruz et la plage d'Hauterive en passant par le Palafitte, avec un droit de marchepied réaffirmé, clairement identifié.

Concernant la villa Perret, je me permets juste de nuancer quelque peu l'intervention que vous avez faite, M. Sandoz, puisque s'il est vrai que la Ville a acquis en 2012 la villa Perret, principalement pour avoir une maîtrise foncière dans le cadre du plan de quartier, ce n'est qu'en novembre 2015 que nous avons commencé à parler d'acteur économique puisque. En 2012, dans le rapport, nous étions ouverts et nous avons mentionné toutes sortes de possibilités, même cette possibilité de revendre in fine ce bâtiment si nous ne trouvons rien une fois les logements construits. Il se fait que nous avons véritablement un acteur crédible et sérieux avec qui nous travaillons et, comme on l'a écrit dans le rapport, avec qui nous sommes justement en train d'affiner ce projet. Je ne peux pas en dire beaucoup plus car tant que les choses ne sont pas finalisées, ce n'est jamais bon d'en parler publiquement, mais je peux en tout cas vous rassurer sur la consistance des propos inscrits dans le rapport quant à une valorisation économique de ce lieu, en lien justement avec le tissu horloger de la région, l'objectif étant de communiquer encore cette année à ce sujet. Nous avons prévu de communiquer en octobre ou novembre et il y aura plus de précisions dans le rapport qui sera transmis à votre Autorité d'ici l'été 2017.

La présidente, **Mme Amelie Blohm Gueissaz**, constate que la parole n'est plus demandée. Elle soumet alors les arrêtés au vote. **L'arrêté no I est accepté à l'unanimité. L'arrêté no II est adopté à l'unanimité.** Un amendement a été déposé à l'arrêté III, consistant en l'ajout d'un nouvel article 2 : « **Avec l'accord de la Ville, le prêt peut être transféré aux maîtres d'ouvrage et remboursé de manière échelonnée** ». **L'amendement est accepté à l'unanimité et l'arrêté no III est voté également à l'unanimité.**

Séance du Conseil général - Lundi 12 septembre 2016

Discussion en second débat. Les articles premier et 2 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 35 voix, contre 0 et 0 abstention.

Arrêté
concernant la création d'une SA dans le cadre du projet Ensemble
Gouttes d'Or
(Du 12 septembre 2016)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Le Conseil général charge le Conseil communal de constituer une société anonyme de pilotage pour coordonner la réalisation du projet Ensemble Gouttes d'Or sur les biens-fonds 2634 et 2609 du cadastre de la Coudre. La société anonyme vise dans une optique d'utilité publique la création d'au minimum 50% de logements mixtes pour des personnes âgées et/ou des personnes en formation, ainsi que pour des familles.

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 12 septembre 2016

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

La présidente,

Amelie Blohm Gueissaz

Le secrétaire,

Jonathan Gretillat

Séance du Conseil général - Lundi 12 septembre 2016

Discussion en second débat. Les articles premier à 3 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 35 voix, contre 0 et 0 abstention.

Arrêté
concernant une demande de crédit pour organiser la recherche des
maîtres d'ouvrage, finaliser le prix du terrain, finaliser les
conditions d'octroi des DDP et créer la société anonyme de pilotage
du projet Ensemble Gouttes d'or
(Du 12 septembre 2016)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Un crédit d'études de 335'000 francs est accordé au Conseil communal pour organiser la recherche des maîtres d'ouvrage, finaliser le prix du terrain, finaliser les conditions d'octroi des DDP et créer la société anonyme de pilotage du projet Ensemble Gouttes d'Or.

Art. 2.- L'investissement sera amorti au taux de 20%. La charge financière sera imputée à la section de l'Urbanisme.

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté

Neuchâtel, le 12 septembre 2016

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

La présidente,

Amelie Blohm Gueissaz

Le secrétaire,

Jonathan Gretillat

Séance du Conseil général - Lundi 12 septembre 2016

Discussion en second débat. Les articles premier à 4 de l'arrêté amendé ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 35 voix, contre 0 et 0 abstention.

Arrêté
concernant l'octroi d'un prêt à la société anonyme de pilotage du
projet Ensemble Gouttes d'Or
(Du 12 septembre 2016)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à accorder un prêt d'un montant de 500'000 francs à la société de pilotage du projet Ensemble Gouttes d'Or, afin de fournir à celle-ci les liquidités nécessaires au développement du projet de construction. Le prêt est consenti au taux moyen de la Ville et sera remboursé par la société anonyme de pilotage à sa dissolution.

Art. 2.- Avec l'accord de la Ville, le prêt peut être transféré aux maîtres d'ouvrage et remboursé de manière échelonnée.

Art. 3.- Le montant est prélevé au fonds de financement des logements d'utilité publique.

Art. 4.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 12 septembre 2016

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

La présidente,

Amelie Blohm Gueissaz

Le secrétaire,

Jonathan Gretilat

16-611

Interpellation, dont le traitement en priorité est demandé, du groupe socialiste, par M. Mouhamed Basse et consorts, intitulée « Avenir de la structure d'accueil parascolaire du Cerf-Volant à Serrières »

En voici le texte :

« Dans ses éditions du 15 juillet et 16 août dernier, le journal l'Express nous informe du projet immobilier de l'Eglise réformée évangélique neuchâteloise (Eren) à Serrières.

Il se trouve que la structure d'accueil parascolaire Le Cerf-Volant à Serrières est directement touchée par ce projet car elle est amenée à quitter ses lieux actuels.

Cette structure si chère à la population de Serrières accueille une soixantaine d'enfants.

L'Eren a informé la Ville de son projet depuis une année et demie environ. Même si le délai de devoir quitter les lieux (initialement prévu le 30 septembre) a été repoussé jusqu'à une date inconnue, à cause entre autres d'oppositions de proches voisins du Cerf-Volant, des interrogations subsistent.

Dans la foulée, notre groupe s'interroge aussi sur la localisation de la structure d'accueil Le Carambole, actuellement à Maladière 3, dans des

locaux que l'Ecole catholique désire obtenir pour son agrandissement tout prochain.

Le Conseil communal est prié de répondre aux questions suivantes :

- 1.- La Ville est-elle sur une piste très sérieuse afin de reloger la structure d'accueil Le Cerf-Volant dans le quartier de Serrières, pas loin de l'école primaire ?
- 2.- Sachant que les autorités communales ont été informées depuis un certain temps de ce projet immobilier, sur quels leviers la conseillère communale en charge du dossier s'appuie-t-elle aujourd'hui pour affirmer que « la structure ne sera en aucun cas fermée sans une bonne solution de remplacement » ?
- 3.- Qu'en est-il d'un transfert prochain de la structure d'accueil Le Carambole ? »

La présidente, **Mme Amelie Blohm Gueissaz**, informe l'assemblée que les interpellateurs ont demandé un traitement en priorité pour cette interpellation et constate que personne ne s'y oppose

M. Mouhamed Basse, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- J'aimerais tout d'abord faire un rappel historique et vous dire qu'au niveau des structures parascolaires, au départ, il y a un peu plus d'une vingtaine d'années, ce sont deux mamans qui se sont préoccupées de l'encadrement de leurs enfants avant et après l'école, qui ont décidé de mettre en place une structure pour accueillir des enfants, mais cela on l'oublie justement à Serrières que, ces deux dames se sont lancées très courageusement et, bien sûr pendant quelques années cela a fonctionné jusqu'à ce que le Conseil communal, il nous semble, s'est dit que c'était une bonne initiative, et s'est demandé pourquoi ne pas mettre en place aussi d'autres structures, que nous connaissons au niveau de la ville. Curieusement, après un bel été ensoleillé, rentrés de vacances, contents de reprendre le travail, nous tombons sur deux articles, l'un paru au mois de juillet, l'autre au mois d'août qui précisent que la structure de Serrières a un problème parce que, tout simplement, elle devrait quitter ses locaux. Vous pouvez bien imaginer que, quand cette information a été publiée, un comité de citoyens a commencé à bouger et je rappelle ici quand même que les présidents de groupes ont reçu des informations venant de citoyens de Serrières. Comme vous le savez, ce bâtiment appartient à l'Eglise réformée évangélique qui a décidé de construire un projet immobilier. Ce qui importe aux citoyens de Serrières, et je me fais leur porte-parole aussi, c'est que ce soir nous n'avons pas envie d'entendre qu'on nous dise que, pour cette année scolaire, il n'y a pas

de problèmes, cela va aller, on ne va pas sortir des locaux jusqu'au mois de juin. Nous voulons être rassurés sur l'avenir de cette structure, pas à court terme, mais à moyen voire long terme. Il faut quand même savoir qu'une soixantaine d'enfants fréquentent actuellement la structure. Il ne faudrait pas que l'on nous dise, à la fin de l'année, on a trouvé une structure, un lieu mais on ne pourra pas accueillir 60 enfants, mais plutôt 30, voire 40. Vous pouvez bien imaginer que les parents auront besoin de s'organiser. Quand on a des enfants, qu'on travaille à temps partiel et qu'au mois de mai ou qu'en août on ne sait pas trop où l'on va caser ses enfants lors de la prochaine année scolaire, ce n'est pas drôle. Dans la foulée, il y a aussi le Carambole où l'Ecole catholique est propriétaire des lieux et qui désire s'agrandir, donc forcément à l'avenir il faudrait aussi se poser ces questions. Aujourd'hui personne ne sait, aussi bien pour le Carambole que pour la structure de Serrières, les gens ne savent pas, les enfants ne savent pas et les parents ne savent pas, d'où mon interpellation de ce soir avec les trois questions que vous avez reçues sur vos pupitres et je souhaiterais des réponses très claires.

Mme Christine Gaillard, Directrice de l'éducation, déclare :

- J'aimerais d'abord remercier l'interpellateur de la préoccupation manifestée pour l'accueil des écoliers, préoccupation partagée par le Conseil communal et de nombreux parents et autres intervenants. Je me permets d'inverser l'ordre des réponses aux questions car il est utile de comprendre la situation avant d'évoquer des pistes de solutions pour l'avenir. Vous l'avez mentionné, le Cerf-volant est la plus ancienne structure parascolaire car l'histoire commence en 1995 par une dame, qui se nomme Fahrny et qui est toujours la directrice bien-aimée de cette structure. Elle est l'exemple des directrices. En 1995, elle organise un accueil à midi, toute seule, dans le local de la paroisse mis à disposition gracieusement.

C'est seulement en 2002 que la Ville l'engage, avec une autre dame, et paie le loyer pour ces locaux à la paroisse, pour un temps toujours très partiel. Il a toujours été entendu que le jardin dans lequel se trouve le bâtiment était à disposition des enfants. La Ville l'entretient et dans le bâtiment, nous avons créé des sanitaires dignes de ce nom. Cela évolue donc gentiment. En 2009, année importante, la Ville de Neuchâtel et la paroisse formulent la volonté commune d'acheter, respectivement vendre les lieux abritant les deux accueils parascolaires de l'époque, le Cerf-Volant et le Domino. En réalité l'histoire a été un peu différente. On a d'abord acheté la chapelle aux Charmettes, qui est devenue le Tipi, ensuite, en 2014, le Domino et en 2015 devait suivre le Cerf-volant.

Séance du Conseil général - Lundi 12 septembre 2016

Au début 2015, nous prenons contact avec la paroisse et nous apprenons, par la nouvelle présidente, que la situation est un peu différente de ce que nous imaginions. En fait, le terrain où se trouvent jardin et bâtiment appartient, pour la plus grande partie, à l'Eren et pas du tout à la paroisse qui possède juste une petite partie. L'Eren a l'intention de racheter ce morceau à la paroisse, le démolir et de construire un grand immeuble avec des logements pour personnes âgées, intention louable il est vrai, mais cela pose quand même un problème important pour le Cerf-volant. Le Conseil communal, quand il a pris connaissance de ces projets, au début de 2015, décide de contacter l'Eren et de proposer de racheter le tout, s'agissant d'un terrain intéressant au cœur du quartier avec une structure intéressante. L'Eren préfère son projet et achète le bout de la paroisse fin 2016 et début 2016, donc cette année, l'Eren résilie le bail du Cerf-volant. Déjà avant ces faits nous avons mandaté une collaboratrice pour chercher une solution. Cette personne a analysé entretemps huit sites qui nous ont été offerts. Aucun ne convient.

Pour la procédure, la Ville de Neuchâtel s'oppose à la résiliation du bail et s'en suit une requête en conciliation. Je vous économise la description de la procédure. La prolongation sur le chemin juridique peut durer un maximum de six ans. Cela dit, nous n'avons aucun intérêt et nous n'avons pas l'intention de faire durer cette affaire. Au moment où nous trouverons une solution, nous allons libérer les locaux.

Un accueil parascolaire doit répondre à un certain nombre de paramètres. A Serrières, nous avons un pôle de développement, le projet Tivoli. Il faudra donc compter avec davantage de familles et d'enfants. L'école devra s'agrandir, la crèche et le parascolaire de même. Dans le rapport que vous avez approuvé il y a peu, nous prévoyions 80 places à l'échéance 2020. Il faut donc chercher beaucoup plus grand que ce que nous avons maintenant. Le lieu doit répondre aux conditions de la loi, c'est évident, et nous souhaitons aussi un espace extérieur à proximité, privatif ou public, peu importe mais à proximité pour que les enfants puissent se défouler. Il faut à l'évidence être très proche de l'école. Je rappelle que trois de nos structures parascolaires sont désormais situées dans un complexe scolaire et tout le monde comprend les avantages de cette solution.

En même temps, nous avons tout intérêt, comme Conseil communal, que des acteurs privés tel que l'Eren construisent des logements adaptés pour personnes âgées. Pas plus tard que lundi passé, vous avez pris acte de la politique de la vieillesse qui stipule que la Ville va

promouvoir ce genre de projets. Il faut donc trouver une solution équilibrée. Le Conseil communal confirme sa volonté de trouver une bonne solution pour les élèves, qui tiennent aussi la route du point de vue urbanistique et financier. Elle doit intégrer les perspectives de développement de ce quartier. Nous souhaitons éviter une situation provisoire car chaque déménagement est un investissement énorme en énergie, en temps et en argent et déstabilise les enfants. A ce stade, il n'y a pas de solution toute faite. Nous cherchons activement un arrangement avec l'Eren qui pourrait satisfaire tout le monde, en particulier une institution comme l'Eren avec laquelle nous avons de bons contacts par ailleurs.

J'en viens encore au Carambole, structure d'accueil pour la Maladière. En effet, le transfert du Carambole figure sur notre liste de priorité tout en haut. Maintenant, le Cerf-Volant s'est immiscé un peu dans cette liste, mais voilà, le propriétaire souhaite récupérer les lieux. Nous avons encore du temps, jusqu'en été 2018. Les choses se font dans un climat de compréhension réciproque, j'insiste là-dessus. Nous avons de bons contacts avec le propriétaire qui voit bien ce lien de voisinage que nous avons depuis des années, donc cela se passe à travers des négociations très polies et très compréhensives. A ce jour, je ne peux pas vous dévoiler les pistes car parfois les plus prometteuses s'évaporent et d'autres s'avèrent être les bonnes. Dans le cadre du Carambole, nous cherchons un site bien plus proche du collège de la Maladière. Actuellement c'est vraiment le but et nous cherchons également plus grand. Le même rapport vous renseigne sur les chiffres. Comme pour le Cerf-Volant nous prévoyons d'intégrer dans la solution le concept d'accueil « Table de midi » spécifique pour les plus grands. Vous comprenez sans doute que c'est un grand défi d'identifier de bonnes solutions spatiales et organisationnelles pour les parascolaires. Il est exclu, j'insiste, que nous fermions un accueil parascolaire, même provisoirement. La Loi a rendu cette offre obligatoire. Elle est indispensable pour l'organisation familiale et l'encadrement des élèves. Comme il est impensable de fermer une école même provisoirement pour rénovation, il est impensable de fermer une structure d'accueil.

La présidente, **Mme Amelie Blohm Gueissaz** demande à l'interpellateur s'il est satisfait.

M. Mouhamed Basse déclare :

- Oui je suis satisfait et j'attends la suite.

L'interpellation est donc traitée et retirée de l'ordre du jour.

16-401

**Proposition du groupe socialiste par
M. Philipe Loup et consorts, portant sur la
modification du Règlement général de la
commune de Neuchâtel, du 22 novembre
2010 (*chapitre VIII, dispositions
transitoires, nouveau*).**

Voici le texte de cette proposition :

**« Arrêté
modifiant le Règlement général de la commune
de Neuchâtel, du 22 novembre 2010
(Du...)**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,
Sur proposition de plusieurs de ses membres,

a r r ê t e :

Article premier.- Le Règlement général de la commune de Neuchâtel,
du 22 novembre 2010, est modifié comme suit :

Chapitre VIII

Disposition transitoires (nouveau)

Art. 183

1° Pour la période administrative 2017-2020, le Bureau du Conseil général est nommé pour un an et demi, à savoir de janvier 2017 à juillet 2018.

2° Pour le reste et les années suivantes, le Bureau s'organise selon l'art. 31 du présent règlement.

Art. 184

1° Pour la période administrative 2017-2020, le Conseil communal élit son/sa président -e et son/sa vice-président -e pour un an et demi, à savoir de janvier 2017 à juin 2018.

2° Pour le reste et les années suivantes, le Conseil communal s'organise selon l'art. 85 du présent règlement.

Art. 185

1° Pour la période administrative 2017-2020, le bureau de la commission financière est nommé pour un an et demi, à savoir de janvier 2017 à juillet 2018.

2° Pour le reste et les années suivantes, le bureau de la commission financière s'organise selon l'art. 130, al.2 du présent règlement.

Chapitre VII

Dispositions finales

Art. 181 (modifié)

1° inchangé

2° Les dispositions transitoires du présent règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

3° reprise al. 2 ancien

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté. »

Amendement de M. Philippe Loup à la proposition 16-401

**Arrêté
portant modification temporaire du Règlement général de la
commune de Neuchâtel, du 22 novembre 2010
(Du...)**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,
Sur proposition de plusieurs de ses membres,

a r r ê t e :

Article premier.- Pour la période administrative 2017-2020, les dispositions temporaires suivantes sont adoptées.

Composition du
bureau

Art. 2.-¹ Pour la période administrative 2017-2020, le bureau du Conseil général est nommé pour un an et demi, à savoir de janvier 2017 à juillet 2018.

² Pour le reste et les années suivantes, le bureau s'organise conformément à l'art. 31 du règlement général.

Constitution du
Conseil communal

Art. 3.-¹ Pour la période administrative 2017-2020, le Conseil communal élit son/sa président-e et son/sa vice-président-e pour un an et demi, à savoir de janvier 2017 à juin 2018.

² Pour le reste et les années suivantes, le Conseil communal s'organise conformément à l'art. 85 du règlement général.

Commission
financière

Art. 4.-¹ Pour la période administrative 2017-2020, le bureau de la commission financière est nommé pour un an et demi, à savoir de janvier 2017 à juillet 2018.

² Pour le reste et les années suivantes, le bureau de la commission financière s'organise conformément à l'art. 130 al. 2 du règlement général.

Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

Séance du Conseil général - Lundi 12 septembre 2016

La présidente, **Mme Amelie Blohm Gueissaz**, déclare :

- M. Loup a développé cette proposition il y a une semaine. Aujourd'hui la discussion sur ce sujet est à l'ordre du jour.

M. Dimitri Paratte, porte-parole du groupe PopVertsSol, déclare :

- Le groupe PopVertsSol ne comprend pas bien le sens de cette proposition qui a trait à l'organisation de la prochaine législature d'un point de vue strictement organisationnel et, même si nous ne souhaitons pas qu'un quatrième groupe apparaisse au sein de notre législatif, je pense que c'est un vœu que beaucoup partagent, nous ne voulons pas présupposer du choix des électeurs pour la prochaine législature et nous nous opposerons à cette immixtion dans les affaires du prochain Bureau du Conseil général qui organisera, comme bon lui semble, à notre sens, son organisation.

M. Julien Spacio, porte-parole du groupe PLR, déclare :

- Pour le groupe PLR il s'agit d'une proposition interpartis, en tous cas socialiste et PLR. Nous comprenons ce qui vient d'être dit, mais nous ne nous opposerons ni à l'amendement ni à la proposition, c'est une question aussi d'équité.

La présidente déclare :

- J'ai une question pour M. Loup et peut-être pourra-t-il nous expliquer que **l'amendement** remplace l'arrêté déposé. Alors souhaitez-vous que nous votions l'amendement et ensuite l'arrêté ou vous retirez l'arrêté ?

M. Philippe Loup déclare :

- Merci de cette volonté de précision de ma part, mais, effectivement, nous retirons l'arrêté et nous votons l'amendement, qui est donc un arrêté provisoire qui n'a qu'une durée très limitée sur 2017.

M. Thomas Facchinetti, Président du Conseil communal, déclare :

- Le Conseil communal n'est pas opposé à la proposition et il y est même plutôt favorable puisque, au fond, nous avons de toute façon un règlement de la commune qui fixe les règles du jeu pour les autorités futures. Si aujourd'hui nous modifions quelque chose, nous sommes parfaitement légitimés et fondés à le faire. Ce n'est pas quelque chose

qui empiète sur la souveraineté des autorités futures. Nous n'y sommes donc pas opposés.

M. Dimitri Paratte intervient :

- Le groupe PopVertsSol aurait souhaité quelques explications car il n'a pas été consulté sur cet arrêté et il n'y a aucun développement sur la fonction de ces amendements. Alors, l'équité je veux bien, mais se lier les mains ainsi et ordonner à la prochaine législature quelque chose de transitoire nous paraît disproportionné et complètement malvenu de penser ce que vont dire les électeurs aux prochaines élections. Si, par exemple, il y a un autre groupe qui devait apparaître, nous aurions une situation encore plus inéquitable que celle dont nous essayons de nous protéger.

M. Philippe Loup précise :

- Qu'il y ait un groupe supplémentaire, c'est bien possible, je ne vois pas tellement le rapprochement avec un tel groupe. Il s'agit simplement de la composition du Bureau et de sa durée dans sa composition. Normalement on va toujours de juin à juin, grosso modo, à cheval sur une année civile, aussi bien pour le Bureau, pour le Conseil communal, que pour le Bureau de la Commission financière. Avec la prolongation de la période administrative, au lieu de terminer en mai, on continue jusqu'à la fin de l'année, Pour ne pas avoir tout à coup une nouvelle période administrative qui commence par un Bureau qui se réunit dans une composition pour 6 mois, et le Conseil communal aussi pour 6 mois et également la Commission financière, de façon à mieux s'organiser et avoir aussi une certaine perspective, une durée, comme nous l'avons eue pendant un an et demi, la proposition veut que ce soit la même chose et que, dès les mois de juin 2018, on reprenne le rythme habituel de l'année qui est à cheval sur l'année civile. C'était simplement un mode organisationnel et il n'y avait pas d'autre volonté que cela.

M. Dimitri Paratte remarque :

- Le groupe PopVertsSol soutiendra une telle proposition si la configuration doit être la même en janvier et nous invitons le groupe socialiste à retirer cette proposition qui ne nous paraît pas convenable actuellement.

M. Thomas Facchinetti, Président du Conseil communal, déclare :

- Une petite précision puisque cette discussion appartiendra au Conseil général, mais j'aimerais juste souligner qu'il y a un tournus pour la présidence des groupes. Et déjà aujourd'hui, tous les groupes n'assument pas de manière parfaitement égale la présidence puisqu'il y a trois groupes et que la législature est de 4 ans. De ce point de vue, c'est un peu le hasard de la configuration du Conseil général et des groupes. Nous avons une législature de quatre ans et, dans le cas présent, il s'agit de rattraper ce qui a été prolongé cette année, c'est tout à fait exceptionnel, et sur la forme, l'amendement permet d'éviter d'inscrire dans le règlement général une disposition transitoire qui est justement appelée à être transitoire. Donc cette forme-là est meilleure et le Conseil communal, dans tous les cas, n'est pas opposé et il préfère la version amendée que M. Loup a présentée.

M. Philippe Loup précise :

- Ce n'est qu'un élément fonctionnel, cet arrêté transitoire. Qu'il soit inconvenant, je n'en ai pas l'impression donc je ne pense pas que le groupe socialiste a l'intention de le retirer.

La présidente, **Mme Amelie Blohm Gueissaz**, constate que la parole n'est plus demandée. Elle demande au Conseil général de se prononcer. Elle déclare :

- Puisque le texte de l'amendement, la nouvelle version, correspond au texte de la proposition déposée par M. Loup, je propose que nous votions la proposition amendée.

Le Conseil général vote **la proposition amendée par 17 voix contre 17 oppositions et 1 abstention.**

La présidente, favorable à l'adoption de la proposition, départage donc dans le sens de l'acceptation. En définitive, la proposition est adoptée par 18 voix contre 17 et 1 abstention.

Séance du Conseil général - Lundi 12 septembre 2016

Discussion en second débat. Les articles premier à 5 de l'arrêté amendé ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 18 voix, contre 17 et 1 abstention.

Arrêté portant modification temporaire du Règlement général de la commune de Neuchâtel, du 22 novembre 2010 (Du 12 septembre 2016)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,
Sur proposition de plusieurs de ses membres,

a r r ê t e :

Article premier.- Pour la période administrative 2017-2020, les dispositions temporaires suivantes sont adoptées.

Composition du
bureau

Art. 2.-¹ Pour la période administrative 2017-2020, le bureau du Conseil général est nommé pour un an et demi, à savoir de janvier 2017 à juillet 2018.

² Pour le reste et les années suivantes, le bureau s'organise conformément à l'art. 31 du règlement général.

Constitution du
Conseil communal

Art. 3.-¹ Pour la période administrative 2017-2020, le Conseil communal élit son/sa président-e et son/sa vice-président-e pour un an et demi, à savoir de janvier 2017 à juin 2018.

² Pour le reste et les années suivantes, le Conseil communal s'organise conformément à l'art. 85 du règlement général.

Commission
financière

Art. 4.-¹ Pour la période administrative 2017-2020, le bureau de la commission financière est nommé pour un an et demi, à savoir de janvier 2017 à juillet 2018.

² Pour le reste et les années suivantes, le bureau de la commission financière s'organise conformément à l'art. 130 al. 2 du règlement général.

Séance du Conseil général - Lundi 12 septembre 2016

Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

Neuchâtel, le 12 septembre 2016

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

La présidente,

Le secrétaire,

Amelie Blohm Gueissaz

Jonathan Gretillat

16-402

Proposition de MM. Philippe Loup, Yvan Gallo et Julien Spacio, portant sur la modification du Règlement général de la commune de Neuchâtel, du 22 novembre 2010 (*art. 153, Commission d'urbanisme, alinéa 2, nouveau*).

Voici le texte de cette proposition :

**« Arrêté
modifiant le Règlement général de la commune
de Neuchâtel, du 22 novembre 2010
(Du...)**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,
Sur proposition de plusieurs de ses membres,

a r r ê t e :

Article premier.- Le Règlement général de la commune de Neuchâtel, du 22 novembre 2010, est modifié comme suit :

Chapitre III

Des commissions

C. Commissions consultatives nommées par le Conseil communal

Commission d'urbanisme

Art. 153

1° inchangé

2° A l'occasion d'investissements importants en matière de construction ou de rénovation sur le patrimoine bâti, la commission est convoquée. Elle donne son préavis sur les questions architecturales et urbanistiques pour tout projet et comme préalable à l'élaboration d'un rapport du Conseil communal.

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté. »

Amendement de M. Philippe Loup à la proposition 16-402

Arrêté

**modifiant le Règlement général de la commune
de Neuchâtel, du 22 novembre 2010 d'aménagement communal, du
2 février 1998
(Du...)**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,
Sur proposition de plusieurs de ses membres,

a r r ê t e :

Article premier.- L'article 10 du Le Règlement général de la commune de Neuchâtel, du 22 novembre 2010, Règlement d'aménagement communal, du 2 février 1998, est modifié comme suit :

Chapitre III

Des commissions

C. Commissions consultatives nommées par le Conseil communal

Commission d'urbanisme

Art. 153-

1° inchangé

~~2° A l'occasion d'investissements importants en matière de construction ou de rénovation sur le patrimoine bâti, la commission est convoquée. Elle donne son préavis sur les questions architecturales et urbanistiques pour tout projet et comme préalable à l'élaboration d'un rapport du Conseil communal.~~

Commission
d'urbanisme

Art. 10.- (inchangé) La Commission d'urbanisme donne un préavis au Conseil communal sur tout ce qui touche à l'application du présent règlement et du règlement de construction.

(nouveau) A l'occasion d'investissements importants de la Ville en matière de construction ou de rénovation sur le patrimoine bâti, la commission est convoquée. Elle donne son préavis sur les questions architecturales et urbanistiques pour tout projet et comme préalable à l'élaboration d'un rapport du Conseil communal

(inchangé) Les membres de la commission tiendront secrètes les affaires qu'ils sont appelés à traiter et s'abstiendront d'utiliser à des fins personnelles ou en faveur de tiers les renseignements obtenus au cours des délibérations.

(inchangé) Le Conseil communal peut révoquer tout membre coupable de manquement grave.

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, **qui entre en vigueur le ... /immédiatement.**

La présidente, **Mme Amelie Blohm Gueissaz**, ouvre la discussion. Comme la parole n'est pas demandée, elle soumet la proposition au vote de l'arrêté et puisque le contenu de l'amendement est égal à la première proposition, le Conseil général votera la proposition auto-amendée.

Le Parlement **accepte la proposition amendée par 33 voix sans opposition et 2 abstentions.**

Séance du Conseil général - Lundi 12 septembre 2016

Discussion en second débat. L'article premier à 2 de l'arrêté amendé ci-après étant adopté, celui-ci est voté par 33 voix, contre 0 et 2 abstentions.

Arrêté modifiant le Règlement d'aménagement communal, du 2 février 1998 (Du 12 septembre 2016)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,
Sur proposition de plusieurs de ses membres,

a r r ê t e :

Article premier.- L'article 10 du Règlement d'aménagement communal, du 2 février 1998, est modifié comme suit :

Commission
d'urbanisme

Art. 10.- La Commission d'urbanisme donne un préavis au Conseil communal sur tout ce qui touche à l'application du présent règlement et du règlement de construction.

A l'occasion d'investissements importants de la Ville en matière de construction ou de rénovation sur le patrimoine bâti, la commission est convoquée. Elle donne son préavis sur les questions architecturales et urbanistiques pour tout projet et comme préalable à l'élaboration d'un rapport du Conseil communal.

Les membres de la commission tiendront secrètes les affaires qu'ils sont appelés à traiter et s'abstiendront d'utiliser à des fins personnelles ou en faveur de tiers les renseignements obtenus au cours des délibérations.

Le Conseil communal peut révoquer tout membre coupable de manquement grave.

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui entre en vigueur immédiatement.

Séance du Conseil général - Lundi 12 septembre 2016

Neuchâtel, le 12 septembre 2016

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

La présidente,

Le secrétaire,

Amelie Blohm Gueissaz

Jonathan Gretillat

Séance du Conseil général - Lundi 12 septembre 2016

La séance est levée à 22h00.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente,

Le secrétaire,

Amelie Blohm Gueissaz

Jonathan Gretillat

La rédactrice du procès-verbal,

Evelyne Zehr, assistante de direction